



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

LES ÉLUS DU SYCTOM

au 31 décembre 2014



HERVÉ MARSEILLE
Sénateur-Maire de Meudon
Président du Syctom

Le Syctom est administré par un Comité syndical, composé de 68 élus locaux représentant l'ensemble des collectivités adhérentes, et renouvelé suite aux élections municipales de mars 2014.

- Il définit la politique de l'agence, vote le budget, décide des investissements à réaliser et des modalités de gestion du service.
- Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.
- Il élit les 36 membres du Bureau, qui prépare les délibérations du Syctom, ainsi que les 5 membres de la Commission d'appel d'offres, placée sous l'autorité du Président du Syctom.

Vice-Présidents, membres du bureau



75
FRANÇOIS DAGNAUD
Maire du 19^e arr.
1^{er} Vice-Président du Syctom



93
KARINA KELLNER
Présidente du SITOM93
Conseillère municipale de Stains
2^e Vice-Présidente du Syctom



92
JACQUES GAUTIER
Président du SYELOM
Sénateur-Maire de Garches
3^e Vice-Président du Syctom



92
ANDRÉ SANTINI
Ancien Ministre, Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux
4^e Vice-Président du Syctom



75
MAO PENINOU
Adjoint à la Maire de Paris
5^e Vice-Président du Syctom



93
WILLIAM DELANNO
Maire de Saint-Ouen
6^e Vice-Président du Syctom



94
LAURENT LAFON
Maire de Vincennes
7^e Vice-Président du Syctom



94
PIERRE GOSNAT*
Maire d'Ivry-sur-Seine
8^e Vice-Président du Syctom



78
PHILIPPE BRILLAUD
Maire de Chesnay
9^e Vice-Président du Syctom



75
ANNE SOUYRIS
Conseillère de Paris
10^e Vice-Présidente du Syctom



93
ALAIN PÉRIÈS
Adjoint au Maire de Pantin
11^e Vice-Président du Syctom



92
PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET
Maire de Boulogne-Billancourt
12^e Vice-Président du Syctom



75
JEAN-FRANÇOIS LEGARET
Maire du 1^{er} arr.
13^e Vice-Président du Syctom



93
JEAN-PIERRE BOYER
Adjoint au Maire de
Rosny-sous-Bois
14^e Vice-Président du Syctom



92
OLIVIER MÉRIOT
Adjoint au Maire
de Gennevilliers
15^e Vice-Président du Syctom

Autres membres du bureau



75
CATHERINE BARATTI-ELBAZ
Maire du 12^e arr.



75
JEAN-DIDIER BERTHAULT
Conseiller de Paris



75
FLORENCE BERTHOUT
Maire du 5^e arr.



94
SAMUEL BESNARD
Adjoint au Maire de Cachan



75
HÉLÈNE BIDARD
Adjointe à la Maire de Paris



94
JEAN-MARIE BRÉTILLON
Maire de Charenton-le-Pont



75
CLAIRE de CLERMONT-TONNERRE
Conseillère de Paris



75
JÉRÔME COUMET
Maire du 13^e arr.



94
FLORENCE CROCHETON
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Mandé



75
VIRGINIE DASPÉT
Conseillère de Paris



75
PHILIPPE DUCLOUX
Conseiller de Paris



93
ALAIN DURANDEAU
Adjoint au Maire
de Tremblay-en-France



92
JEAN-CHRISTOPHE FROMANTIN
Député-Maire
de Neuilly-sur-Seine



93
CHRISTINE GAUTHIER
Adjointe au Maire
des Pavillons-sous-Bois



92
NICOLE GOUETA
Maire de Colombes



75
ÉRIC HÉRALD
Conseiller de Paris



92
JEAN-PIERRE SCHOSTECK
Maire de Châtillon



93
LUDOVIC TORO
Maire de Coubron



75
PATRICK TRÉMÈGE
Conseiller de Paris



93
STÉPHANE WEISBERG
Adjoint au Maire
de Romainville

75 Représentants de la Ville de Paris



PIERRE AURIACOMBE
Conseiller de Paris



HERVÉ BÉGUÉ
Conseiller de Paris



JULIE BOILLOT
Conseillère de Paris



ANTONINETTE GUHL
Adjointe à la Maire de Paris



MARIE-LAURE HAREL
Conseillère de Paris



HALIMA JEMNI
Conseillère de Paris



VÉRONIQUE LEVIEUX
Conseillère de Paris



JEAN-LOUIS MISSIKA
Adjoint à la Maire de Paris



**ANNE-CONSTANCE
ONGHENA**
Conseillère de Paris



DANIEL VAILLANT
Ancien Ministre, Député
Conseiller de Paris

78 Représentants des collectivités des Yvelines



FRÉDÉRIC HUCHELOUP
Adjoint au Maire
de Vélizy-Villacoublay



MAGALI ORDAS
Adjointe au Maire
de Versailles

92 Représentants du SYELOM



MARIE-DO AESCHLIMANN
Adjointe au Maire
d'Asnières-sur-Seine



JEAN-PIERRE AUFFRET
1^{er} Adjoint au Maire
de Clichy



PIERRE CHEVALIER
Conseiller municipal
de Ville-d'Avray



BERNADETTE DAVID
Adjointe au Maire
de Bagneux



SOPHIE DESCHIENS
Adjointe au Maire
de Levallois-Perret



ÉRIC FLAMAND
Adjoint au Maire
de Vauresson

93 Représentants du SITOM93



BERNARD CACACE
1^{er} adjoint
au Maire du Raincy



ANTHONY DAGUET
Adjoint au Maire
d'Aubervilliers



JEAN-PHILIPPE MALAYEUDE
Adjoint au Maire
de Neuilly-Plaisance



OLIVIER MICONNET
Adjoint au Maire
de Livry-Gargan



LAURENT RUSSIER
Adjoint au Maire
de Saint-Denis



OLIVIER STERN
Conseiller municipal
de Montreuil

94 Représentants des collectivités du Val-de-Marne



JEAN-LUC CAEDDU
Adjoint au Maire
de Maisons-Alfort



JORGE CARVALHO
Adjoint au Maire
de Villejuif



JEAN-JACQUES GRESSIER
Adjoint au Maire
de Joinville-le-Pont



ALAIN GUETROT
1^{er} Adjoint au Maire
de Saint-Maurice



MONIQUE RAFFAELLI
Conseillère municipale
du Kremlin-Bicêtre



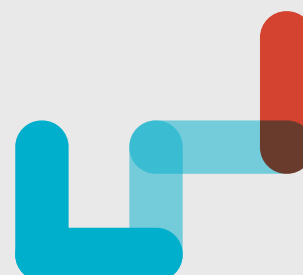
PATRICK RATTER
Adjoint au Maire
de Valenton



BAMADI SANOKHO
Adjoint au Maire
de Gentilly



AGNÈS TEYSSERON
Conseillère municipale
de Vitry-sur-Seine



Les élus du Sycotm	Rabat
Éditorial d'Hervé Marseille, Président du Sycotm	3
Le Sycotm au service de ses collectivités adhérentes	4
L'outil industriel du Sycotm	6
Quand nos déchets deviennent des ressources	8
Une gestion prudente	10
Faits marquants 2014	12

/14 TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS

/16 Améliorer les performances de nos équipements

Des installations en renouvellement constant	16
Des critères environnementaux exigeants	17
Un souci d'intégration urbaine	18

/19 Recycler plus et mieux

Des capacités de tri en hausse	19
Le recyclage de nouveaux flux	20

/21 Produire de l'énergie et d'autres ressources

Les déchets, source d'énergie verte	21
Les mâchefers	22
Anticiper l'avenir en matière de traitement des biodéchets	23

/24 AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE

/26 Accompagner les collectivités

Des soutiens financiers à la collecte	26
Des soutiens aux actions de prévention	27
Apporter de la méthodologie pour sensibiliser	28

/29 Mobiliser les énergies

Développer des partenariats avec les grands syndicats	29
Encourager une nouvelle économie	30
Favoriser la synergie collecte/traitement	31

/32 Devenir un territoire exemplaire

Engager une démarche collective d'innovation	32
Valoriser et partager notre expertise	33

en annexe RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER 2014

2 Budget

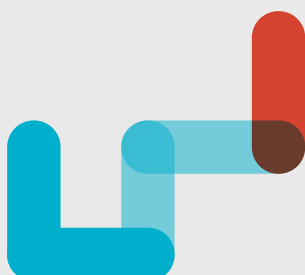
Fonctionnement (recettes/dépenses)	2
Investissement (recettes/dépenses)	4
Programme d'investissement par site	5

6 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

8 Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement

10 Bilan détaillé d'exploitation

Coûts de traitement (collecte sélective, incinération avec valorisation énergétique, objets encombrants, enfouissement)	10
Encombrants	11
Collecte sélective	12
Ordures ménagères résiduelles	14
Contrôle des rejets atmosphériques des centres d'incinération avec valorisation énergétique	15
Déchets déversés dans les installations de stockage	15





Le Syctom assure quotidiennement, depuis plus de 30 ans, le service public du traitement des déchets ménagers de 6 millions d'habitants de l'agglomération centrale parisienne.

Chaque année, près de 2,1 millions de tonnes de déchets entrent dans les équipements publics du Syctom, maître d'ouvrage ; cette organisation n'a pas d'équivalent en Europe, avec des capacités de valorisation énergétique cumulées de 250 tonnes/heure, productrices d'énergie

renouvelable sous forme de vapeur destinée aux réseaux de chauffage urbain de Paris et de la proche banlieue, mais aussi d'électricité pour les besoins du traitement.

De ce territoire urbain dense, le Syctom tire sa force, puisqu'il permet aux collectivités publiques adhérentes de bénéficier d'une vitrine technologique et d'un outil industriel ultra performant, aux leviers et moyens financiers conséquents. Mais aussi sa faiblesse, avec une densité urbaine parmi les plus élevées du monde, une disponibilité foncière rare, une typologie d'habitat qui freine le développement de logiques performantes de collectes, notamment sur les emballages ou les biodéchets.

Sur cette zone urbaine dense, les équipements publics de traitement demeurent encore en capacité insuffisante. Conséquence directe : près de 10% des déchets produits sur le territoire du Syctom sont enfouis. Pour inverser cette tendance, le Syctom est à l'initiative d'une stratégie métropolitaine innovante, tant sur le plan de la gouvernance que des moyens techniques à mettre en œuvre. Ce nouveau marqueur doit favoriser le rassemblement de tous les acteurs publics du territoire pour répondre plus efficacement à la problématique posée par la gestion de tous les déchets, dans leur globalité, qu'ils soient produits par les ménages ou les activités économiques, qu'ils soient solides ou liquides.

Partant du constat que la totalité des capacités publiques de traitement régionales sont plutôt bien dimensionnées, et doivent être confortées là où c'est possible, la mise en réseau des équipements dédiés est pertinente au-delà des frontières administratives de chaque syndicat. La réflexion doit porter sur la mutualisation de toutes les infrastructures existantes, adossée à des logistiques de transport performantes et durables. L'objectif est d'aboutir à un développement commun et partagé, de créer les pôles énergétiques utiles à la Ville de demain.

À l'instar des toutes les grandes métropoles mondiales, le Syctom contribuera ainsi à la réussite de cette « trajectoire zéro déchet », par l'arrêt de l'enfouissement des déchets valorisables. Pour cela, il faut garantir des apports quantitatifs et qualitatifs à chacune des filières de traitement spécialisées, développer les réseaux de chaleur locaux alimentés en énergie renouvelable et de récupération, ce qui conduira à limiter la mise en décharge aux déchets inertes.

Pour conclure, tous les sujets traitant de cette future gouvernance et de la mutualisation des moyens seront abordés lors des premières Assises métropolitaines des déchets, organisées par le Syctom le 2 juillet 2015 au matin à la Maison de la Chimie.

HERVÉ MARSEILLE

Sénateur des Hauts-de-Seine

Maire de Meudon

Président du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

LE SYCTOM AU SERVICE DE SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le **Syctom traite et valorise les déchets ménagers** du territoire le plus peuplé et le plus dense de France. Pour remplir cette mission de service public, il travaille en lien étroit avec les collectivités en charge de la collecte et l'ensemble des partenaires locaux. Une démarche collective qui préfigure l'avenir de la filière déchets à l'échelle de la future Métropole du Grand Paris.

UN ACTEUR MAJEUR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

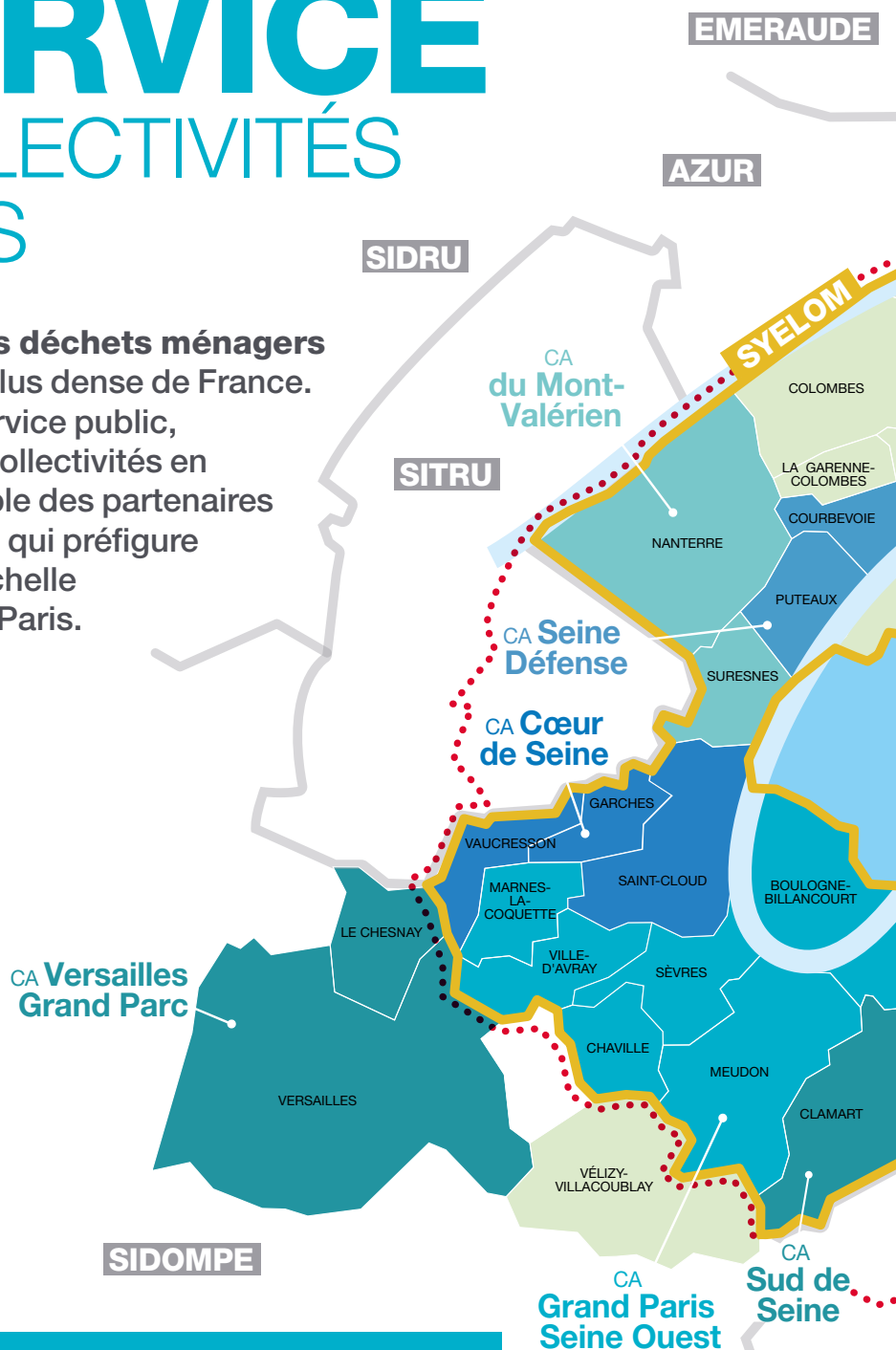
5 765 988 habitants

soit **10%** de la
population française

2,3 millions de tonnes
de déchets traités

Le Syctom regroupe
84 communes réparties
sur 5 départements franciliens :
Paris, Hauts-de-Seine,
Seine-Saint-Denis,
Val-de-Marne et Yvelines.
Il assure le service public
du traitement des déchets
sur ce large territoire.

Demain, avec la création de la Métropole
du Grand Paris, le territoire va s'ouvrir.
Pour répondre aux enjeux environnementaux,
économiques et énergétiques de cette métropole,
le Syctom et les syndicats voisins (SITRU, SIGIDURS,
SIMACUR, SIEVD, SMITDUVM et SIETREM)
réfléchissent à optimiser le traitement des déchets en
mutualisant les installations. L'ambition est d'améliorer
encore l'efficacité et la qualité du service public
de traitement des déchets à l'échelle métropolitaine.



L'OUTIL INDUSTRIEL DU SYCTOM



Pour répondre au plus juste aux quantités et types de déchets produits sur le territoire, le Syctom dispose d'un parc industriel performant, en évolution constante. Amélioration des process, intégration des dernières technologies, adaptation des capacités. Tout est mis en œuvre pour augmenter la valorisation des déchets et limiter le recours à l'enfouissement.

12 UNITÉS DE TRAITEMENT



1 PROJET D'INSTALLATION

8 PARIS XVII



1 ISSÉANE



1,45 million
d'habitants
459 985
tonnes
incinérées
en 2014

Exploitant :
TSI



700 000
habitants
24 029
tonnes
réceptionnées
en 2014

Exploitant :
TSI

2 IVRY/PARIS XIII



1,55 million
d'habitants

692 678
tonnes
incinérées
en 2014

Exploitant :
IP13



855 000
habitants

31 125
tonnes
réceptionnées
en 2014

Exploitant :
SITA

+ 1 déchèterie



5 ROMAINVILLE



1,3 million
d'habitants

35 285 tonnes
réceptionnées
en 2014

Exploitant : **Urbaser
environnement**

+ 1 centre
de transfert des
ordures ménagères
résiduelles



+ 1
déchèterie



3 NANTERRE



1,25 million
d'habitants

37 240 tonnes
réceptionnées
en 2014

Exploitant :
VÉOLIA PROPRETÉ



6 SAINT-OUEN



1,45 million
d'habitants

589 446 tonnes
incinérées
en 2014

Exploitant :
TIRU



4 PARIS XV



550 000
habitants

15 257 tonnes
réceptionnées
en 2014

Exploitant :
COVED



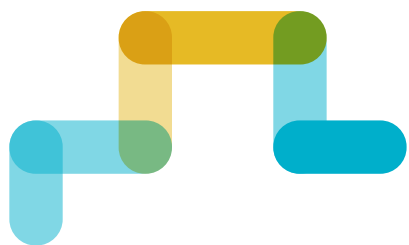
7 SEVRAN



350 000
habitants

11 720 tonnes
réceptionnées
en 2014

Exploitant :
EHOL



QUAND NOS DÉCHETS DEVIENNENT DES RESSOURCES

À l'heure de la transition énergétique, le traitement des déchets s'inscrit plus que jamais dans une logique d'économie circulaire. Face à la raréfaction des ressources naturelles, les déchets deviennent une précieuse alternative à l'utilisation des énergies fossiles et des matières premières. D'où l'objectif premier du Syctom : valoriser toujours plus et mieux.

LES DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYCTOM

2 307 397 t en 2014



Ordures ménagères résiduelles

1 945 302 t

traitées dans les centres d'incinération
avec valorisation énergétique ou d'enfouissement



Emballages ménagers et papiers

collectés en porte à porte ou en apport volontaire

174 376 t

traitées dans les centres de tri



Objets encombrants

déchets collectés en porte-à-porte ou en déchèteries,
dépôts sauvages et déchets des services techniques

170 504 t

traitées dans les centres de tri d'encombrants



Total des déchets mis en enfouissement

ordures ménagères et refus de tri

211 102 t

Les ordures ménagères et la collecte sélective du territoire sont entièrement traitées par le Syctom.

En revanche, seule une part des objets encombrants est traitée par le Syctom, l'autre part étant directement gérée par les collectivités dans le cadre de contrats avec des opérateurs extérieurs.

LA COLLECTE SÉLECTIVE EN AUGMENTATION

2013-2014

+ 3,7 %
collecte sélective

- 1,4 %
objets encombrants
(avec la mise en place de la REP
mobilier)

+ 0,2 %
ordures ménagères

NOUVEAUX ENGAGEMENTS À L'HORIZON 2020

-1 % / an
de déchets ménagers

+2 % / an
de collecte sélective

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX RÉDUITS

900 000 t
de CO₂ dans l'atmosphère
évités

300 000 t
équivalent-pétrole évités

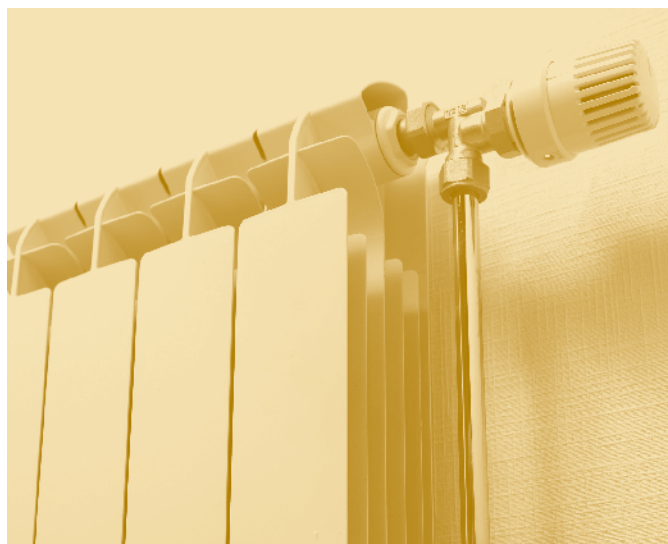
31 % de transports
alternatifs à la route

DES DÉCHETS DE MIEUX EN MIEUX VALORISÉS

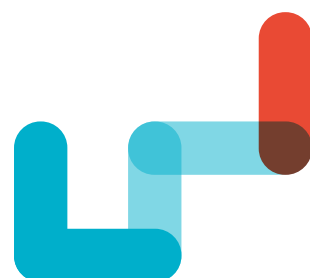
62 % des déchets
valorisés sous forme
de vapeur ou d'électricité

300 000
équivalents-logement
de 70m²
alimentés en chaleur

29,5 %
des déchets recyclés
en nouvelles matières
premières (plastique, papier, acier,
aluminium, verre...) ou mâchefers
soit **711 773 t**



UNE GESTION PRUDENTE



Dans un contexte économique contraint et face aux exigences croissantes de la réglementation, le Sycotm s'efforce de maîtriser les coûts de traitement. Ce, tout en préservant ses capacités d'investissement, pour répondre aux enjeux majeurs du traitement des déchets ménagers de la future Métropole. Une gestion rigoureuse dont témoignent la faible progression de la contribution budgétaire des collectivités adhérentes sur la dernière mandature et un fort désendettement.



UNE UTILISATION RAISONNÉE DE LA REDEVANCE

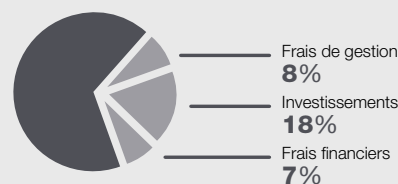
Part tonnage
104,80 €/t

Part population
6,80 €/hab

Total des contributions 2014
285,9 M€

Utilisation
de la redevance

Charges d'exploitation **67%**



Perspectives 2015

Baisse de **7%** de la redevance

DES COÛTS DE TRAITEMENT STABILISÉS



Collecte sélective
107 €/t



Encombrants
98 €/t



Incinération
89 €/t



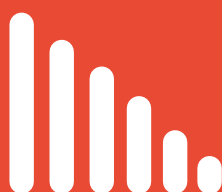
Enfouissement
103 €/t

Les coûts de traitement fluctuent en fonction des cours des matières premières et des énergies.

UN DÉSENETTEMENT CONFIRMÉ

La dette en 2014
502 M€

-25%
depuis 2008



DES SOUTIENS AUX COLLECTIVITÉS RÉAFFIRMÉS

141 €/t

Soutien à la collecte sélective

soit **126 €/t + 15 €/t**
de nouveaux soutiens

1 600 000 €

Enveloppe pour les actions de prévention et de sensibilisation

Perspectives 2015

DES AIDES EN HAUSSE

pour les communes accueillant des installations

une enveloppe globale de

4,3 M€

FAITS MARQUANTS 2014



AVRIL - MAI

Travaux de modernisation du centre de tri à Sevran avec la mise en place de quatre trieurs optiques et d'un séparateur balistique



JUIN

4 JUIN

Séance d'installation du nouveau Comité syndical et élection d'Hervé Marseille à la présidence du Sycotm

18 JUIN

Remise des prix de la 3^e édition du concours « Design Zéro Déchet » au Musée des arts et métiers



JUILLET

4 JUILLET

Mise en place d'un **comité stratégique** constitué d'élus du Comité syndical

25 JUILLET

Attribution par la CAO du marché de **reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII**



SEPTEMBRE

18 SEPTEMBRE

Séminaire des nouveaux élus avec présentation du Sycotm et visite d'Isséane



Lancement du site Recup-ID réalisé par le Sycotm en partenariat avec le Conseil régional d'Ile-de-France et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, et déploiement de la **campagne de promotion du réemploi**



OCTOBRE

17 OCTOBRE

Autorisation par le Comité à signer le **marché de conception / construction / exploitation d'un centre de valorisation organique et énergétique à Ivry/Paris XIII** avec le groupement conjoint IP13, filiale du groupe SUEZ environnement

DÉCEMBRE

Candidature commune du Sycotm et de six de ses collectivités (Aulnay-sous-Bois, Clichy-la-Garenne, Est Ensemble, Ivry-sur-Seine, Paris, Versailles Grand Parc) à l'appel à projets national « **Territoires zéro gaspillage, zéro déchet** » lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie



10 DÉCEMBRE

Signature de la première convention d'adhésion au nouveau standard expérimental sur les petits emballages métalliques, avec Eco-Emballages et le Fonds de dotation Nespresso

REPÈRES INSTITUTIONNELS

23 - 30 MARS

Élections municipales

JUIN

Présentation par le Premier ministre du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Début des débats sur l'amendement à la loi MAPTAM.

4 JUIN

Adoption par la commission mixte paritaire du texte permettant l'extension au domaine des déchets de la loi Oudin-Santini sur la coopération internationale

AOÛT

Adoption du nouveau plan national de prévention des déchets

SEPTEMBRE

Début des discussions au Parlement relatives à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte

TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS

Cœur de métier du Sycotom, le traitement industriel des déchets constitue aujourd'hui un secteur à haut potentiel. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, les déchets doivent être considérés comme des ressources. Le Sycotom en a fait son défi premier, en œuvrant quotidiennement au développement de leur valorisation énergétique et de leur recyclage. Ou comment mettre un terme définitif à l'enfouissement.



2,31 Mt

de déchets traités par le Sycotom

+3,7%

Progression de la collecte sélective
entre 2013 et 2014

+0,2%

Évolution des ordures ménagères
entre 2013 et 2014



RENOUVELER LES INSTALLATIONS

pour assurer la sécurité des biens et des personnes, garantir la continuité du service public de traitement des déchets et l'amélioration constante de ses résultats.

OPTIMISER LES PERFORMANCES DE VALORISATION

en accentuant le rendement énergétique des installations pour alimenter en vapeur les réseaux de chaleur, en recyclant toujours plus et mieux les matériaux issus de la collecte sélective, mais aussi en étudiant des solutions de traitement pour les biodéchets.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

en contrôlant et minimisant les émissions, en privilégiant les transports alternatifs à la route et en veillant à la bonne intégration urbaine des installations existantes et futures.





AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE NOS ÉQUIPEMENTS



« Le projet d'intégration de l'usine de Saint-Ouen dans le nouveau quartier des Docks qui va accueillir 10 000 nouveaux habitants au cours des prochaines années, demande une mobilisation financière et architecturale fondamentale.

Le foncier est rare dans la future métropole du Grand Paris, il doit être exploité, mais nous devons veiller à la qualité de vie de nos nouveaux habitants. »

WILLIAM DELANNOY
Maire de Saint-Ouen et
6^e Vice-Président du Sycotom

DES INSTALLATIONS EN RENOUVELLEMENT CONSTANT

Priorité à la sécurité

Depuis 2013, le Sycotom a mis en place une **cellule coordination sécurité** pour les équipements dans ses centres. Elle pilote une démarche qualité d'amélioration continue à partir d'audits de conformité réguliers et préventifs sur la sécurité des machines et sur la sécurité incendie. Cette démarche est une garantie pour prévenir les risques liés à la sécurité, entretenir le patrimoine industriel et respecter la réglementation en cours, notamment la directive « machines ». En effet, le Sycotom en tant que propriétaire de ses installations est responsable de la conformité machines des nouveaux sites. Pour les sites extérieurs qu'il mobilise, il est tenu de s'assurer de la mise en conformité de ces installations. Après des premières sessions de formation sur les responsabilités de chacun en termes de sécurité, des formations complémentaires sur le volet sécurité incendie ont été menées en 2014 auprès d'une quarantaine de personnes, sur site.

Le plan d'actions sécurité machines s'est poursuivi avec les audits des centres de tri à Issy-les-Moulineaux, Romainville, Paris XV et Nanterre ainsi qu'avec celui du centre d'incinération Isséane. Un certain nombre de travaux de conformité ont d'ores et déjà été programmés pour 2015. À Isséane, par exemple, des travaux sur les équipements de manutention des mâchefers sont prévus. Les centres à Saint-Ouen et Ivry/Paris XIII, plus anciens, seront audités en 2015.

En matière de sécurité incendie, les centres de tri à Sevran, Nanterre ainsi qu'Isséane ont été contrôlés. Ces audits se poursuivront dans les centres à Saint-Ouen, Ivry/Paris XIII, Paris XV et Romainville en 2015.

-23%d'ordures ménagères
enfouies entre 2013 et 2014**85 M€**de budget votés pour les
aménagement à Saint-Ouen**360 000 t**de déchets transportés
par voie d'eau en 2014**Travaux de modernisation**

Des travaux de modernisation ont été réalisés en 2014 dans le centre de tri à Sevrans (cf. encadré). Au centre de tri à Romainville, les audits ont conclu à la nécessité de renouveler rapidement les équipements dédiés au tri de la collecte sélective. Les travaux, estimés à 25 M€, ont été

engagés au 1^{er} trimestre 2015. Enfin, le Syctom a engagé une démarche de modernisation de son système d'information (SI) pour répondre à des enjeux tels que la dématérialisation, les capacités de stockage ou encore la mobilité.



Centre de tri à Sevrans

Un équipement à la pointe

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation confié à la société Ehol, 3 millions d'euros ont été investis pour la réalisation d'importants travaux sur la ligne de tri du centre à Sevrans. Menée de mi-avril à fin mai 2014, cette modernisation a permis de valoriser plus de déchets et d'améliorer les conditions de travail. Les équipements « d'ancienne génération » ont été remplacés par un procédé à la pointe de l'innovation. Quatre trieurs optiques et un séparateur balistique ont été installés, ce qui permet notamment de trier tous les emballages plastiques. Grâce à la réalisation de ces travaux, le centre de tri est passé de 4 à 6 tonnes triées par heure. 97% des déchets sont désormais valorisés contre 92% en 2013. Le travail des salariés évolue quant à lui vers plus de contrôle qualité. Quatre opérateurs ont bénéficié d'une requalification l'année dernière.

DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX EXIGEANTS

Le Syctom poursuit sa politique volontariste de mesures et de surveillances des impacts de ses centres de valorisation énergétique à travers des contrôles venant s'ajouter à ceux réalisés par les exploitants. Pour ce faire, il mandate lui-même des laboratoires indépendants aussi bien pour la surveillance des rejets atmosphériques que pour le contrôle des impacts dans l'atmosphère ou dans l'environnement immédiat des installations. Les rejets liquides sont eux aussi contrôlés par les exploitants, en sortie de chacune des installations.

Concernant les rejets atmosphériques, les résultats de ces mesures montrent que les émissions de chaque centre se situent, encore en 2014, bien en deçà des seuils autorisés (cf. résultats détaillés dans le rapport technique et financier page 15). L'impact sur l'environnement des retombées des émissions atmosphériques de dioxines-furannes et de métaux lourds fait également l'objet d'un programme de surveillance. Il comporte des relevés de jauges « Owen » et des campagnes ponctuelles de biosurveillance (mesures réalisées sur les mousses et lichens présents à proximité). L'ensemble de ces données est transmis aux communes d'accueil et riveraines des centres, aux commissions de suivi de site (CSS) et aux comités de suivi des chartes de

qualité environnementale. Elles figurent aussi dans le dossier d'information du public remis chaque année à la préfecture.

En 2014, Airparif a également rendu public les résultats d'une campagne de mesure de métaux et de particules dans l'air ambiant autour de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) à Ivry/Paris XIII réalisée du 16 septembre au 27 octobre 2013. Ils montrent que les émissions de l'usine n'ont aucun impact sur le niveau de particules et de métaux. Les résultats sont conformes à ceux enregistrés dans cette partie de l'agglomération parisienne.



« Le transport des déchets se heurte à une double difficulté : il faut trouver des implantations éloignées des zones d'habitation pour les usines, et les véhicules non polluants ont des rayons d'action de plus en plus courts. L'idée d'utiliser la Seine devient donc une évidence, avec une première phase de partenariat entre le Syctom, le SIAAP et Ports de Paris. »

JEAN-FRANÇOIS LEGARET

Maire du 1^{er} arrondissement de Paris et 13^e Vice-Président du Syctom.

LE SYCTOM PRIVILÉGIE LES TRANSPORTS ALTERNATIFS POUR LE TRANSPORT DE SES DÉCHETS

En 2014, environ 360 000 tonnes de déchets ont ainsi été transportées par voie d'eau. Une hausse conséquente comparée à 2013 qui s'explique par la reprise de l'évacuation fluviale des mâchefers en sortie d'Isséane. Ce type de transport est également privilégié pour le transport du papier, des cartons et plastiques, une fois valorisés. Il représente, en 2014, 31% des transports du Syctom.

Concernant les rejets liquides, des travaux visant à améliorer la qualité des rejets en Seine ont été entrepris par le Sycotom en 2013 et 2014. En parallèle, un travail sur de nouvelles pratiques a été mené avec l'exploitant pour diminuer les consommations d'eau pour les différents lavages. Ces efforts ont permis de renouveler l'arrêté de déversement. D'autres travaux sont prévus en 2018 pour améliorer

le traitement des micropolluants sur les eaux résiduaires.

Des mesures sont régulièrement réalisées en intérieur pour quantifier l'exposition au bruit du personnel travaillant dans les installations du Sycotom, et en extérieur pour s'assurer que les centres respectent la réglementation en vigueur.

UN SOUCI D'INTÉGRATION URBAINE

L'intégration urbaine des installations est un enjeu primordial pour le Sycotom, dont les équipements se situent en milieu urbain dense. Elle participe à l'acceptation, par les habitants et les collectivités, d'un équipement public de traitement des déchets sur leur territoire.

À Saint-Ouen, le centre d'incinération situé jusqu'à présent en zone industrielle, se retrouve désormais au cœur de l'éco-quartier des Docks. Pour prendre en compte le nouvel environnement urbain du centre, un certain nombre d'aménagements paysagers et architecturaux

ont été votés par le comité syndical l'an dernier pour un budget estimé à 85 M€. En 2014, ont débuté les travaux du terminal de collecte pneumatique réalisés par Sequano, l'aménageur du quartier des Docks. Fin 2014, les procédures de marchés publics ont été lancées pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre architecturale en charge de ces futurs aménagements, qui devraient débuter fin 2017. En parallèle, le maître d'œuvre pour le passage au traitement sec des fumées a été sélectionné. Les travaux sont prévus pour 2017 et 2018.



« La construction du centre Ivry/Paris XIII est un choix politique fort pour l'amélioration du cadre de vie, condition essentielle du «vivre ensemble». Il est donc fondamental que ce centre soit totalement connecté à la dynamique de développement urbain, d'amélioration environnementale, d'innovation sociale et de valorisation culturelle, dont la ville d'Ivry témoigne chaque jour, au plus près des besoins de tous les habitants. »

PHILIPPE BOUYSSOU
Maire d'Ivry-sur-Seine



Intégration urbaine

Ivry / Paris XIII : une usine dans la ville

Dans le cadre du marché de conception-construction-exploitation remporté par le Groupement IP13, filiale de SUEZ environnement, une large part a été laissée à l'intégration urbaine du futur site. Le groupement devait en effet répondre à un certain nombre d'obligations paysagères et architecturales : mettre en valeur l'identité industrielle de ce site, l'ouvrir aux quartiers alentours en créant notamment de nouveaux espaces publics, travailler la perception du projet depuis Paris comme depuis Ivry-sur-Seine, en le végétalisant en partie. Les bâtiments, quant à eux, répondront à la norme Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB), qui oblige à des constructions économes en eau et en énergies, optimales en termes acoustique et olfactif, optimisées en termes de rejets (choix des matériaux, qualité de l'air et de l'eau). Tous les déchets de la phase chantier seront traités. Parallèlement, une démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) est menée pour accompagner la transformation de l'usine. Elle entend notamment mobiliser les riverains et acteurs locaux autour d'ateliers et de rencontres. Confiée à l'artiste plasticien Stefan Shankland, suite à un appel d'offres, elle sera dévoilée d'ici l'été 2015.



RECYCLER PLUS ET MIEUX

DES CAPACITÉS DE TRI EN HAUSSE

En 2014, les capacités d'exploitation des centres de tri du Syctom se sont accrues avec deux demandes d'augmentation acceptées pour Sevran (pour passer de 10 000 à 17 000 tonnes) et Paris XV (cf. encadré ci-contre). Le site d'Isséane a vu la faisabilité confirmée des travaux de requalification de l'ancienne zone dédiée aux encombrants en zone de transfert. Enfin, la construction d'un deuxième centre de tri intra-muros se précise (cf. encadré ci-dessous).

LE CENTRE DE TRI À PARIS XV RENFORCE SES CAPACITÉS D'EXPLOITATION

Pour anticiper l'augmentation des tonnages de collecte sélective, COVED, l'exploitant du centre de tri à Paris XV a obtenu l'autorisation de renforcer sa capacité d'exploitation jusqu'à 20 000 tonnes par an, soit une hausse de 30 %.



« Nous avons conçu le centre de tri des Batignolles, le 2^e dans Paris, comme un service public métropolitain : il accompagnera la progression des collectes sélectives, issues d'arrondissements parisiens et de communes du 92 et du 93. Nous poursuivons ainsi la diversification des modes de traitement autour d'une ambition environnementale : moins de déchets, mais mieux triés et mieux valorisés. »

FRANÇOIS DAGNAUD
Maire du 19^e
arrondissement de Paris
et 1^{er} Vice-Président
du Syctom



Projet de centre de tri

Dialogue compétitif en cours pour le projet à Paris XVII

En 2019, un deuxième centre de tri intra-muros devrait voir le jour dans le nord de Paris. Implanté dans le futur éco-quartier Clichy-Batignolles, il intégrera les dernières avancées technologiques pour un budget estimé en 2013 à 67 M€ (comportant la conception/construction et l'exploitation du centre les 2 premières années). En 2014, le dialogue compétitif a été lancé entre les 5 candidats retenus. L'intérêt de cette procédure est d'échanger sur les solutions proposées par les candidats, afin de retenir le meilleur projet. Ces derniers ont présenté leur première offre lors d'auditions organisées à l'automne. Le lauréat sera désigné au 2^e trimestre 2015 par le Comité syndical.

174 376 t

de collecte sélective triées

69%

de recyclage de la collecte sélective

+7 000 t

de capacité d'exploitation pour le centre de tri à Sevran

LE RECYCLAGE DE NOUVEAUX FLUX



«**Montrons que nous pouvons être capables de nous engager en faveur de l'extension du tri de tous les types d'emballages en plastique et métal. Montrons que nous pouvons être capables un jour d'harmoniser les consignes de tri et la couleur des bacs de collecte. Simplifions le geste de tri pour faciliter la tâche à nos concitoyens, et parions sur la multiplication des tonnages collectés.**»

JACQUES GAUTIER
Sénateur-Maire de Garches,
Président du SYELOM et
3^e Vice-Président du Syctom

En 2014, la démarche d'extension du tri à tous les emballages plastiques sur le bassin du centre de tri à Sevran s'est poursuivie, avec l'expérimentation de nouveaux débouchés et la modernisation du dispositif de tri (cf. page 17). Suite à ces travaux, 5 nouvelles communes ont intégré le bassin versant du centre de tri (Le Bourget, Drancy, Dugny, Les Pavillons-sous-Bois et Villemomble). En 2015, elles pourront bénéficier de l'extension des consignes de tri de tous les emballages plastiques, en candidatant à l'appel à projets d'Eco-Emballages pour la relance du tri. En 2014, l'éco-organisme a en effet initié un « plan d'action pour le recyclage » et propose d'investir 90 M€ d'ici fin 2016, pour accompagner techniquement et financièrement les collectivités locales dans l'amélioration de la collecte et du tri.

Depuis 2012, une expérimentation de tri des petits emballages métalliques, menée conjointement avec le CELAA (Club des Emballages Légers en Acier et Aluminium) est en cours dans le centre de tri à Nanterre. Après la mise au point du séparateur à courant de Foucault (système de champ magnétique permettant de séparer les matériaux non-ferreux), 2014 a été consacrée à la pérennisation d'une filière fiable pour la reprise de cet aluminium

mixte produit à partir des petits emballages (opercules, capsules de café...) et des emballages rigides habituels (canettes, aérosols...). La technique du recyclage par pyrolyse de l'aluminium mixte semble donner de bons résultats quant à la quantité et la qualité de l'aluminium recyclé. L'année a également été marquée par la signature de la première convention d'adhésion au nouveau standard expérimental sur les petits emballages métalliques avec Eco-Emballages et le Fonds de dotation Nespresso (cf. encadré).

Des tests ont par ailleurs été menés sur les **plastiques rigides** (mobilier de jardin, tubes, caisses...) provenant des encombrants. Ils représentent 1,7% de ce flux et montrent un potentiel de recyclage entre 25 et 75 %, principalement à destination de l'industrie automobile. Au vu de ces résultats positifs, le Syctom prévoit de consulter en 2015 des entreprises pour la reprise et le recyclage de ces résines spécifiques.



CONVENTION D'ADHÉSION AU NOUVEAU STANDARD EXPÉRIMENTAL SUR LES PETITS EMBALLAGES MÉTALLIQUES : UN FLUX À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

Le 10 décembre, le Syctom signait la première convention d'adhésion au nouveau standard expérimental sur les petits emballages métalliques, avec Eco-Emballages et le Fonds de dotation Nespresso. Conclue pour trois ans, cette convention permettra de bénéficier du fonds de dotation créé par Nespresso (300 €/ la tonne) et d'un soutien d'Eco-Emballages d'un montant équivalent, soit au total près de 600 € pour chaque tonne recyclée (hors prix de vente). Ces financements viennent soutenir l'investissement du Syctom pour l'exploitation de ce nouveau flux à haute valeur ajoutée.



PRODUIRE DE L'ÉNERGIE ET D'AUTRES RESSOURCES

LES DÉCHETS, SOURCE D'ÉNERGIE VERTE

Énergie renouvelable, les déchets représentent aujourd'hui une part considérable du mix énergétique français. Ainsi, le Syctom développe avec ses partenaires, la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), des solutions pour récupérer l'énergie produite par l'incinération des ordures ménagères et l'optimiser. **Améliorer cette valorisation énergétique est au cœur des enjeux du Syctom.**

Dans les trois centres de valorisation énergétique du Syctom, la chaleur dégagée par l'incinération des déchets est valorisée sous forme de vapeur et d'électricité. Cette dernière sert essentiellement les besoins des usines, garantissant leur autosuffisance énergétique. La chaleur produite permet d'alimenter les réseaux de la CPCU. En 2014, les unités d'Ivry/Paris XIII, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux ont valorisé plus de 1,7 million de tonnes d'ordures ménagères résiduelles et permis l'alimentation en chauffage urbain de plus de 300 000 équivalents-logement de 70 m². Le Syctom a ainsi fourni 43 % de l'énergie distribuée par la CPCU. En fournissant à court

terme à la CPCU 50 % de son énergie, le Syctom permettra à son partenaire d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique. Il contribue ainsi à l'obtention du label européen «réseau de chaleur vert».

DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE SOUS CONTRÔLE

Le Syctom s'est engagé en 2014 dans le dispositif de certificat d'économie d'énergie (CEE). Il permet à des acteurs publics d'inciter des prestataires à limiter les consommations d'énergie. Des objectifs de réduction de consommation d'énergie sont fixés pour trois ans. À la fin de la période, s'ils ne sont pas atteints, les prestataires doivent verser une pénalité de 2 ct par kWh manquant. Sont concernés les sites qui vont connaître de gros travaux d'entretien ou de renouvellement, mais également les futurs centres ultra performants, comme Paris XVII. Certaines opérations spécifiques peuvent également s'inscrire dans ce dispositif, comme le projet de requalification du traitement des fumées du centre à Saint-Ouen.



« Engagée de longue date pour le développement durable, la Ville d'Issy-les-Moulineaux coopère aux côtés du Syctom pour la progression des énergies renouvelables. Ainsi, le réseau CPCU associé à la géothermie, ou encore à la biomasse, permet à la Ville de poursuivre ses efforts en faveur de la transition énergétique. »

ANDRÉ SANTINI
Ancien Ministre,
Député-Maire
d'Issy-les-Moulineaux et
4^e Vice-Président du Syctom



Transformation du centre à Ivry/Paris XIII

Lancement de la reconstruction à Ivry/Paris XIII : la valorisation des déchets au cœur du projet

En juillet 2014, à la suite d'un long processus de dialogue compétitif, la Commission d'appel d'offres du Syctom a retenu le groupement IP13 pour mener la conception, la construction et l'exploitation du centre à Ivry/Paris XIII. La tranche ferme du marché concerne l'exploitation de l'unité d'incinération des ordures ménagères actuelle et la réalisation des études préalables à la construction de la future installation. À l'issue de cette première phase, le Comité syndical devra se prononcer sur les tranches conditionnelles et choisir le(s) mode(s) de traitement et de valorisation à privilégier. Le futur centre pourrait coupler une unité de valorisation énergétique et une unité de valorisation organique. Bien que prévue pour traiter moins de déchets (principalement les déchets produits par la population du bassin versant), cette installation améliorera la valorisation des déchets pour en faire de nouvelles ressources. Avec un montant global estimé à 1,8 milliard d'euros sur 23 ans, dont la moitié en investissements, la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII est le plus gros projet français actuel en matière de traitement des déchets.

LES MÂCHEFERS

Les mâchefers, résidus solides de l'incinération des déchets, sont traditionnellement utilisés en sous-couche routière. Or, depuis quelques années, les débouchés tendent à diminuer, notamment sous l'effet de la concurrence accrue des déchets du bâtiment, perçus comme moins dangereux. La législation, plus restrictive depuis 2011, a en effet joué en défaveur des mâchefers, alors même qu'elle garantit un suivi plus rigoureux de leur qualité. Par ailleurs, la diminution du nombre de chantiers liée à la crise actuelle est venue accentuer ce phénomène.

Pour dynamiser la valorisation des mâchefers et éviter le recours à l'enfouissement, le Syctom s'emploie à mobiliser et promouvoir leur utilisation auprès des collectivités et des maîtres d'ouvrage, plus encore dans la perspective de la construction du Grand Paris Express.

43%

de l'énergie de la CPCU
fournie par le Syctom en 2014

Près de

300 000

équivalents-logement
alimentés en chaleur

48,4 M€

de recettes de la valorisation
énergétique

ANTICIPER L'AVENIR EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

Les biodéchets sont l'ensemble des déchets alimentaires fermentescibles qui peuvent être valorisés dans les ordures ménagères. Depuis 2012, la réglementation impose aux gros producteurs de biodéchets (cantines, restaurants, marchés...) la mise en place d'un flux de collecte particulier pour ces déchets valorisables. La future loi de transition énergétique tend à étendre la collecte sélective et le traitement des déchets organiques aux autres producteurs. À terme, les biodéchets pourraient être orientés vers une filière de valorisation à part entière. Afin d'anticiper cette évolution, **le Syctom investit pleinement le sujet en lançant des études et en menant des expérimentations**, avec ses partenaires, pour connaître le potentiel de cette nouvelle filière de valorisation.

Les études menées portent sur les gisements existants et sur la faisabilité de la mise en place d'une collecte sélective dédiée aux biodéchets, notamment sur trois bassins versants : Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois, Ivry/Paris XIII et Romainville (cf. encadré).

Des expérimentations de collecte et de traitement des biodéchets sont conduites également avec la Ville de Paris sur les marchés Joinville et Ornano dans les 18^e et 19^e arrondissements. Le Syctom est en outre partenaire de l'expérimentation en cours avec les restaurateurs parisiens et leur syndicat professionnel, le Synhorcat, Syndicat National des Hôteliers, Restaurateurs, Cafetiers et Traiteurs.

Le Syctom s'est par ailleurs associé avec le SIAAP pour développer une solution de traitement et de valorisation commune.

Cette dernière prévoit l'accueil des déchets organiques du Syctom par voie d'eau sur l'un des sites industriels du SIAAP, et leur traitement avec les boues d'épuration. Ce projet permettrait de mutualiser les moyens des deux partenaires et les investissements nécessaires pour une valorisation de qualité, notamment pour transformer le biogaz produit par fermentation en biométhane. Des études de faisabilité seront réalisées dans les mois à venir pour confirmer la pertinence de ce projet commun. Un accord-cadre devrait être signé en 2015.



« La mission du Syctom est l'accompagnement vers une valorisation des déchets ménagers et notamment les déchets alimentaires, qui peuvent résulter des diverses activités de restauration ou simplement du gaspillage alimentaire. La valorisation de ces déchets en énergie ou en compost, devient une nouvelle mission prioritaire du Syctom, à travers différents sites de traitement dédiés. »

PHILIPPE BRILLAULT
Maire du Chesnay et
9^e Vice-Président du Syctom



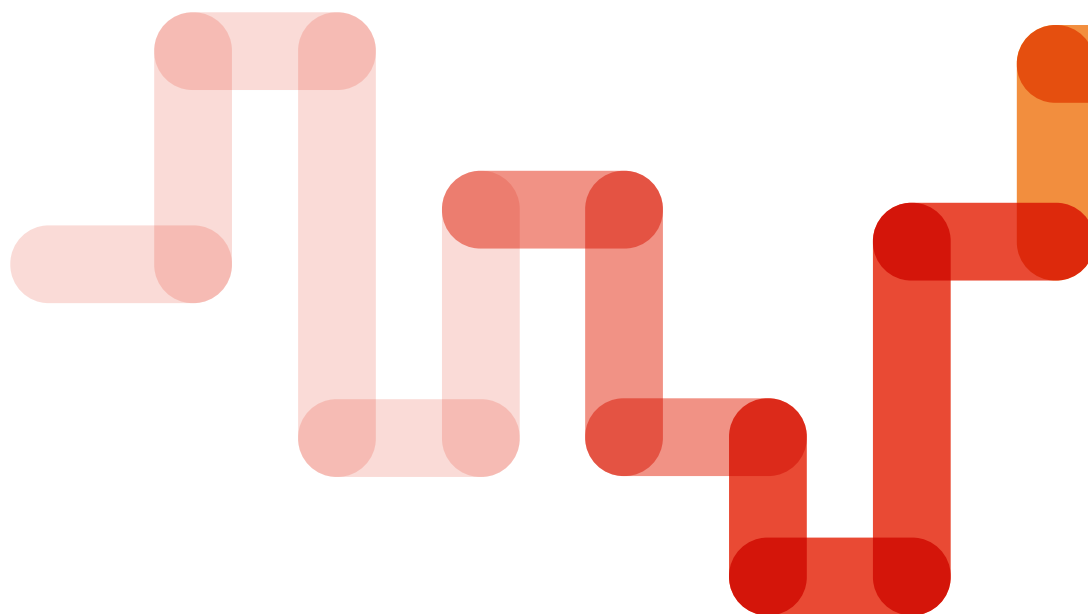
Diagnostique et études de faisabilité

La collecte des biodéchets à l'étude

Depuis 2010, le Syctom conduit sur son territoire des études de gisement et de faisabilité en matière de collecte des biodéchets. L'objectif : mieux connaître le gisement existant, identifier avec les collectivités adhérentes des solutions pour optimiser la gestion de ces déchets, mais aussi disposer d'un outil d'aide à la décision pour projeter et dimensionner des dispositifs de traitement. En 2014, ces études se sont poursuivies, notamment sur le bassin versant de Romainville : un diagnostic du gisement a été réalisé, des opérations expérimentales accompagnées et une étude sociologique lancée au 2^e semestre 2014, pour recueillir les opinions et pratiques de certaines populations cibles. Par ailleurs, plusieurs études locales de faisabilité de la collecte des biodéchets ont été engagées à la demande des collectivités, sur les Villes de Vitry, Paris, Villemombre, Neuilly-Plaisance ainsi que dans les Communautés d'agglomération de l'Aéroport du Bourget et Est Ensemble. Spécifiques à chaque territoire, elles doivent permettre l'analyse technique et financière d'une collecte de biodéchets, de manière à recenser toutes les solutions envisageables, par grande catégorie de producteur, et aboutir à différents scénarios.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE

Fort de son expertise, le Sycotm agit en faveur d'une gestion cohérente et efficace des déchets sur son territoire d'intervention, en accompagnant les collectivités dans leurs missions de collecte, de promotion du tri et de réduction des déchets, en multipliant les collaborations avec tous les acteurs du territoire. Concertation avec les élus, mutualisation des moyens entre syndicats, mobilisation des partenaires publics et privés... Ainsi se construit l'avenir de la filière déchets à l'échelle de la future Métropole du Grand Paris.



7855

visiteurs accueillis en 2014
dans les centres du Sycotm

1,3 M€

de soutien total aux actions menées sur
le territoire en 2014 (Territoires à Fort Potentiel
+ plan Métropole Prévention Déchets)

RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE

en accompagnant techniquement et financièrement les collectivités dans leurs actions de prévention et pour la sensibilisation des habitants.

RAPPROCHER COLLECTE ET TRAITEMENT

avec des installations implantées au plus près des lieux de production des déchets et un appui aux dispositifs de collecte, dans le cadre d'un dialogue permanent avec les collectivités.

ŒUVRER POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

grâce à une collaboration renforcée avec l'ensemble des acteurs locaux, pour l'émergence de solutions innovantes en matière de gestion des déchets, de l'amont à l'aval.





ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS



« Au dernier trimestre 2014, la Ville de Vincennes, pionnière en matière de tri, a procédé au remplacement des bacs bleus, hérités des débuts de la collecte sélective dans les années 90, par des bacs à couvercle jaune. Une opération logistique complexe, destinée à améliorer la pertinence et l'efficacité du mode de collecte des déchets.

Le Syctom nous a accompagnés dans ce changement, comme il le fait par ailleurs pour le compostage collectif, en formant les référents dans les immeubles concernés. »

LAURENT LAFON
Maire de Vincennes et
7^e Vice-Président du Syctom

DES SOUTIENS FINANCIERS À LA COLLECTE

Les aides financières du Syctom, comme celles du dispositif « Territoires à fort potentiel », ont vocation à accompagner les collectivités dans l'optimisation de la collecte sélective. Chaque année, une enveloppe de 500 000 euros est consacrée à des actions favorisant l'augmentation de la qualité et de la quantité des déchets triés. En 2014, deux collectivités ont ainsi été soutenues pour des projets d'homogénéisation des bacs de tri sélectif : la Communauté d'agglomération Plaine Commune et la Ville de Vincennes (cf. encadré page 27). Le Syctom apporte également son soutien financier aux villes d'implantation de ses installations (cf. encadré ci-contre).

UNE AIDE ACCRUE AUX COMMUNES ACCUEILLANT DES CENTRES DU SYCTOM

Le budget 2015 voté fin 2014 augmente de 3,1 M€ la subvention versée aux communes qui accueillent un équipement. Jusqu'alors, l'aide aux communes était de 0,13€ la tonne réceptionnée. La subvention est désormais relevée à 1,5€ la tonne, avec un plancher de 50 000€ et un plafond d'1 million d'euros. En revanche, les modalités de soutien pour éloignement d'un centre du Syctom restent inchangées, à savoir 0,13€/tonne d'ordures ménagères et 0,46€/tonne pour la collecte sélective et les objets encombrants.

32 500

nombre de foyers pratiquant le compostage domestique grâce au dispositif « 50 000 composteurs »

82

kits d'animation distribués en 2014, toutes thématiques confondues, pour la sensibilisation dans les collectivités

14

actions soutenues en 2014 dans le cadre du plan Métropole Prévention Déchets

Territoire à fort potentiel**Vincennes passe au jaune**

Après la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien l'an passé, la Ville de Vincennes et la CA Plaine Commune sont, elles aussi, passées au bac de tri à couvercle jaune en 2014, comme la majorité des villes du territoire. Pour remplacer les 4 750 bacs bleus et déployer tous les outils de communication nécessaires au changement de consignes (mémo du tri, autocollants sur les bacs, articles de presse et animations dans les écoles), la Ville de Vincennes a pu bénéficier d'une subvention du Syctom à hauteur de 144 662 €. Grâce à cette harmonisation des consignes, la Ville espère augmenter ses performances de collecte sélective de 5 % par rapport à 2013. Au 31 décembre 2014, 93 % des bacs de la ville avaient été changés.

**DES SOUTIENS AUX ACTIONS DE PRÉVENTION****Métropole Prévention Déchets 2010-2014**

Réduire les déchets à la source, c'est l'une des priorités que s'est fixée le Syctom. Parmi les orientations retenues, son plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 » permet d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs programmes locaux de prévention (PLP). L'appui du Syctom se traduit par du soutien méthodologique et des aides financières aux initiatives de terrain : organisation d'actions et d'opérations d'animation et de sensibilisation, déploiement de campagnes de communication, aides à la création de structures de réemploi... En 2014, le Syctom a soutenu **14 actions mises en œuvre par des collectivités ou des associations**, pour une

enveloppe globale de 170 000 €. Pour succéder au plan « Métropole Prévention Déchets 2010-2014 », un nouveau plan d'accompagnement, en cours de préparation, sera soumis à un groupe de travail composé d'élus du Syctom.

Par ailleurs, le Syctom a reconduit pour la deuxième année son **partenariat avec Emmaüs Liberté et SITA Île-de-France**, pour la prise en charge d'objets réemployables à la déchèterie d'Ivry/Paris XIII. En 2014, 3 tonnes d'objets ont ainsi été déposées dans le caisson dédié, principalement des livres, des jouets, du mobilier, des vêtements et des bibelots.

**Compostage collectif****Le « compostage de quartier » fleurit à Montreuil**

Pour favoriser la montée en puissance du compostage sur son territoire, la Communauté d'agglomération Est Ensemble envisage d'aménager d'ici 2016 cinq sites de « compostage de quartier ». Une façon d'élargir l'échelle de la pratique du compostage collectif, d'un immeuble (comme c'est le plus souvent le cas) à un quartier, sur un espace public ouvert. Le 9 mai 2014, un premier site a vu le jour dans le quartier de la mairie à Montreuil. Quatre bacs, d'une capacité totale de 3 800 litres, ont été installés et 60 habitants volontaires formés par l'association le Sens de l'Humus, chargée de l'opération. Suite à cette première expérimentation, quatre autres sites suivront (deux à Montreuil, un à Pantin et un aux Lilas). Une initiative qui bénéficie du soutien du Syctom, avec une subvention de 10 000 euros consacrée à l'aménagement des sites et la réalisation d'un guide méthodologique « Comment créer un site de compostage collectif de quartier ? ».

Le compostage en pratique

Le Sycotom s'emploie également à favoriser les pratiques du compostage domestique sur son territoire. Initiée en 2011, l'opération « 50 000 composteurs » s'est poursuivie, avec un succès grandissant. En 2014, 8 470 nouveaux composteurs ont été commandés par les collectivités. Cela porte à 19 454 le nombre d'équipements livrés sur le territoire du Sycotom, et à 32 500, le nombre de foyers pratiquant le compostage domestique grâce à ce dispositif. À ce jour, 33 des 48 collectivités adhérentes du Sycotom sont engagées dans ce programme.

Plus qu'une simple distribution de matériel, il s'agit d'encourager les collectivités à développer des programmes de compostage de qualité, en leur faisant bénéficier d'outils de communication dédiés, de formations sur-mesure et d'un suivi annuel. En 2014, plus de 90 personnes (agents de collectivités, habitants, membres d'associations...) ont participé à des sessions de formation et 29 évaluations de programmes ont été réalisées par le bureau d'études Composterre.

APPORTER DE LA MÉTHODOLOGIE POUR SENSIBILISER

Formation et coaching

Depuis 2010, le Sycotom joue un rôle d'animateur de la prévention à l'échelle de son territoire et aide les collectivités à sensibiliser le public à la réduction des déchets. Dans le cadre de son dispositif de coaching et d'interventions pour l'accompagnement de ses collectivités sur les sujets de prévention, 16 collectivités ont bénéficié de cet appui méthodologique en 2014. Au total, 56 interventions ont été réalisées dans ce cadre, pour un budget de 45 500 €.

Par ailleurs, le dispositif de formation des nouveaux ambassadeurs du tri, lancé fin 2013, a été reconduit en 2014, avec trois nouvelles sessions en avril et mai.

Campagnes et kits d'animation

Au-delà de cet apport d'expertise, le Sycotom a initié de nouvelles campagnes de sensibilisation. Deux opérations ont été conduites en avril, lors de la Semaine du développement durable.

L'une, en partenariat avec Monoprix et les collectivités adhérentes, pour inciter le public à recycler ses piles, lampes usagées et petits déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Dans 13 magasins franciliens de l'enseigne, des animations ont eu lieu et des mémos pratiques ont été distribués. L'autre a été déployée dans une dizaine de collectivités adhérentes pour organiser une « fête du compostage ». À cet effet, un dispositif complet de communication, inspiré du Sycotom Green Tour (animation menée en 2013) leur a été fourni : décor, stand, affiches, fun flag et livrets à distribuer, sans oublier les tenues de jardiniers et la chorégraphie. Dernier temps fort en matière de sensibilisation : une campagne sur le réemploi a été organisée en novembre 2014, lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (cf. encadré).



Promotion du réemploi

Le réemploi en campagne

Pour favoriser le réemploi, le Sycotom et la Région Île-de-France ont lancé en septembre le site Recup-ID.fr. Ressourceries, associations d'entraide, dépôts-ventes, loueurs, réparateurs, brocanteurs... L'outil recense et valorise l'offre locale de réemploi avec notamment le concours de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (CRMA). Pour assurer sa promotion, une campagne multi-supports a été déployée, mettant en scène trois gestes : le don, la réparation et la création d'objets. En complément, un kit d'animation a permis aux adhérents de mener des opérations de terrain. Plus de 9 000 affiches, 59 stands et 30 roues du réemploi ont été distribués aux collectivités.



MOBILISER LES ÉNERGIES

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC LES GRANDS SYNDICATS

La création au 1^{er} janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris incite les grands acteurs du territoire à s'interroger sur l'échelle pertinente pour mener à bien leurs missions de service public. Exerçant déjà sur un large territoire, le Syctom s'est, dès 2014, tourné vers les autres syndicats métropolitains dans les domaines de l'eau, du gaz, de l'électricité et de l'assainissement, pour réfléchir aux mutualisations possibles et à des projets communs.

En 2014, le Syctom a souhaité se rapprocher des **grands syndicats urbains d'Île-de-France** tels que le SIAAP, le SEDIF, le SIGEIF, le SIFUREP, le SIPPEREC et l'EPTB Seine Grands Lacs. Réunis en conférence intersyndicale, ils entendent mettre en commun leur expertise, leurs connaissances des enjeux et les faire partager au sein de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

Le Syctom a également noué des partenariats avec d'autres syndicats de traitement de déchets présents sur le territoire, dans le cadre de conventions de coopération. Aussi une convention de partenariat a-t-elle été conclue avec le SIGIDURS pour la mise en œuvre de projets d'intérêt commun tels que la prévention et la réduction des déchets, et la mutualisation d'équipements de tri et de traitement. De même, une réflexion a été engagée avec le SIEVD, pour anticiper des évolutions dans la production de déchets, prendre en compte le contexte réglementaire territorial et procéder à des renouvellements d'équipements.



« Des partenariats conventionnels devront être institués entre le Syctom et tous les syndicats régionaux de traitement des déchets qui le souhaitent, mais aussi avec tous les grands syndicats urbains d'Île-de-France, qu'ils agissent dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, du gaz ou de l'électricité, autant d'acteurs publics qui font preuve depuis plusieurs décennies d'un grand savoir-faire. »

HERVÉ MARSEILLE
Sénateur-Maire de Meudon
et Président du Syctom

29

déchèteries équipées
d'une benne de collecte Éco-mobilier
sur le territoire

80

restaurants engagés dans
l'expérimentation de recyclage de
leurs biodéchets avec le Synhorcat

49

projets d'étudiants reçus
pour la 3^e édition du concours
Design Zéro Déchet

ENCOURAGER UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

Acteur majeur du traitement des déchets, le Syctom est au cœur de cette nouvelle économie où les déchets deviennent des ressources. Pour faciliter le recyclage, le Syctom a poursuivi en 2014 ses partenariats avec les éco-organismes. Il a également soutenu l'éco-conception à travers le concours Design Zéro Déchet (*cf. encadré*) et les actions d'acteurs locaux.

Concernant les éco-organismes, le Syctom s'est tout d'abord fortement investi aux côtés d'**Ecofolio**, en identifiant trois pistes de travail pour redynamiser le tri et le recyclage du papier auprès des collectivités : mise en place de collectes ponctuelles (désarchivage, événementiels...); incitation des collectivités adhérentes à répondre aux appels à projet de l'éco-organisme; encouragement au tri de leurs propres papiers de bureau. À ce titre, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a lancé une opération pilote pour collecter à la source les papiers de 10 services volontaires de la municipalité. Le Syctom entend accompagner

d'autres communes, mais aussi engager des projets de modernisation de ses équipements de tri en faveur d'un meilleur recyclage des papiers.

En parallèle, le Syctom a contribué à la montée en puissance du dispositif de collecte du mobilier usagé, en partenariat avec **Éco-mobilier**. À la fin de l'année 2014, 29 des 37 déchèteries et points de collecte sur le territoire du Syctom étaient équipés d'une benne dédiée. 12 387 tonnes de déchets d'ameublement ont ainsi été collectées.

Enfin, le Syctom a appuyé la communication de l'éco-organisme **DASTRI** en fournissant aux collectivités de son territoire des articles et illustrations clé en main sur le tri et la gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (seringues, etc.), pour leur permettre de relayer l'information auprès des habitants.

CONCOURS DESIGN ZÉRO DÉCHET, 3^e ÉDITION

Pour sensibiliser les entreprises et les concepteurs de demain à l'éco-conception, le Syctom a une nouvelle fois invité les étudiants franciliens à imaginer des produits ou services innovants, autour de deux thèmes : la lutte contre le gaspillage alimentaire et la prévention des déchets dans l'événementiel. Sur les 49 projets reçus, 4 ont été distingués par un jury de professionnels, lors d'une remise des prix le 18 juin à Paris :

- 1^{er} prix, « **Messalons.com** » : Louise de Beauvais et Roxane Oberti (LISAA).
- 2^e prix, le **doggy bag « Gourmet »** : Pauline Papon (BTS, Lycée François Mansart).
- 3^e prix, le « **Projet Calcite** » : Sanam Viseux (ENSCI).
- Prix spécial du Syctom, « **Com'Born** » : Aurélie Danglades et Cheyenne Mombongo Yoka (BTS, Lycée François Mansart).

13 000 euros ont été partagés entre les écoles des lauréats.

syctom
l'agence
métropolitaine
des déchets
ménagers

3^e édition du
concours étudiant
DESIGN ZÉRO
DÉCHET
2014

Concepteurs de demain, le Syctom vous invite à réfléchir à des modes et des biens de consommation innovants et durables.

Objectif : réduire les quantités de déchets générées par les produits et les services mis sur le marché.

Plus d'infos : prevention@syctom-paris.fr
Règlement complet du concours : www.syctom-paris.fr

En partenariat avec
Ile de France



Nouveau dispositif

Collecte pneumatique opérationnelle aux Batignolles

Dans le cadre du programme d'aménagement du nouveau quartier Clichy-Batignolles dans le XVII^e arrondissement, la Ville de Paris a mis en place un système fixe de collecte pneumatique par aspiration des déchets ménagers et assimilés. Un réseau de conduits aspire les ordures ménagères et la collecte sélective, depuis plusieurs points de collecte jusqu'à un terminal, où les déchets sont stockés avant enlèvement. Ce TCPOM (Terminal de Collecte Pneumatique des Ordures Ménagères), mis en service le 15 janvier 2014, comprend un bâtiment technique, développé sur 5 niveaux, et une salle pédagogique depuis laquelle le public peut suivre en direct tout le processus. À terme, 6 500 habitants bénéficieront de ce dispositif de collecte. 3 500 tonnes de déchets seront ainsi collectées chaque année, dont 350 tonnes de matériaux recyclables, qui rejoindront le futur centre de tri voisin à Paris sur la ZAC Clichy-Batignolles.

FAVORISER LA SYNERGIE COLLECTE / TRAITEMENT

Afin de garantir une gestion efficace et une valorisation optimale des déchets ménagers, le Syctom travaille en lien étroit avec les collectivités de son territoire à l'optimisation de la collecte.

Plusieurs dispositifs de collecte pneumatique ont vu le jour sur le territoire, celui de Romainville en 2012, puis en 2014 ceux de Grand Paris Seine Ouest et du quartier des Batignolles dans le 17^e arrondissement de Paris (cf. encadré). Dans le quartier des Docks à Saint-Ouen, le réseau de collecte pneumatique a été installé et sera mis en service en 2015. Grâce à un système d'aspiration, les déchets sont acheminés par un réseau souterrain jusqu'aux centres du Syctom (Isséane, Saint-Ouen). Ces dispositifs innovants nécessitent une collaboration étroite entre le Syctom et les collectivités, de la définition du projet jusqu'à sa mise en œuvre, pour optimiser les modalités de réception dans les centres et définir un programme de caractérisation des

déchets, notamment pour la collecte sélective. Une manière pour la collectivité de disposer d'éléments factuels pour adapter la communication en direction des habitants et corriger avec l'exploitant de collecte les éventuelles difficultés.

Le projet de collecte pneumatique de la Ville de Vitry-sur-Seine a lui aussi fait l'objet de ce même travail en commun. Le Syctom et les services de la Ville seront présents lors des premiers vidages dans le centre de tri et l'UIOM à Ivry/Paris XIII, pour un démarrage prévu en juillet 2015.

Parallèlement, le Syctom s'attache à développer de nouveaux types de collecte au sein même de ses déchèteries. À la déchèterie d'Ivry/Paris XIII, l'opération pilote de collecte des huiles de friture des particuliers, engagée fin 2013, a été reconduite en 2014. La société Ecologic Oil récupère de plus en plus d'huiles pour les valoriser sous forme de bio-carburant.



DEVENIR UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE

ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE D'INNOVATION

Le projet « zéro gaspillage, zéro déchet »

De nouvelles dynamiques et une façon de travailler ont été amorcées sur le territoire du Sycotm avec, comme point de départ, l'appel à projets national « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet » lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en août 2014. Le Sycotm et six collectivités - les communautés d'agglomération Est Ensemble, Versailles Grand Parc, les Villes d'Aulnay-sous-Bois, Clichy-la-Garenne, Ivry-sur-Seine et Paris ont décidé d'y répondre collectivement. Une décision qui les engage tous, désormais, dans une démarche exemplaire autour d'un même objectif - « le zéro déchet » - et une mutualisation de moyens pour l'atteindre. Le « zéro déchet » s'entend ici au sens du « zéro déchet non valorisé ». Cette ambition nécessite de traiter ensemble, en cohérence, les sujets de la collecte et du traitement. C'est tout le sens de la candidature unique du Sycotm et de ses collectivités partenaires, qui ont mis à plat leurs actions en cours, en passant au crible toutes les étapes de la gestion des déchets. Pour chacune, des pistes d'amélioration ont été identifiées : accent mis

sur la prévention, développement du tri à la source des biodéchets et amélioration de la collecte sélective, valorisation énergétique, mise en place d'une tarification incitative ou d'une redevance spéciale, actions spécifiques envers le BTP, important générateur de déchets...

Couvrant l'ensemble des thématiques, la réflexion a ainsi donné naissance à une feuille de route commune. Un projet partagé, porté par une nouvelle gouvernance, avec le Sycotm en chef de file. La démarche se veut participative et itérative, associant également acteurs économiques, associatifs et citoyens dans un esprit de co-construction. Ce projet entend démontrer la pertinence d'une politique globale et intégrée de gestion des déchets, à l'échelle du territoire. Car au-delà des six collectivités candidates, il s'agit bien de servir l'ensemble du territoire du Sycotm, en reproduisant ailleurs les expérimentations qui auront fait leurs preuves.

18

délégations étrangères
reçues par le Syctom en 2014

Plus de

40%

des agents du Syctom
pratiquent le compostage

7

grands syndicats du territoire (dont le Syctom)
s'associent en 2014 pour mettre en commun leur expertise
dans les domaines de l'eau, l'énergie, les déchets

VALORISER ET PARTAGER NOTRE EXPERTISE

Le Syctom poursuit sa politique de pédagogie et d'information en direction de ses publics, via des publications, des campagnes d'information, des outils de communication, des salons, ou encore, des visites de sites. En 2014, six journées portes ouvertes (2 000 visiteurs) et 377 visites de groupes (5 855 visiteurs) ont été organisées dans ses installations. L'occasion de montrer ce que deviennent les déchets, tout en expliquant les gestes à accomplir au quotidien. La journée portes ouvertes à Isséane, le 24 mai, a notamment mobilisé 655 visiteurs, parmi lesquels 174 jeunes participants au City Raid Andros, une course d'orientation civique qui faisait étape ce jour-là à Issy-les-Moulineaux. Par ailleurs, le Syctom a accueilli 18 délégations étrangères, intéressées par le modèle français de gestion des déchets, financé par le service public et implanté en cœur de ville.

Dans ce même souci de transparence, le Syctom assure le suivi des chartes de qualité environnementale avec les villes qui accueillent ses installations industrielles et leurs exploitants. Ces chartes précisent les engagements du Syctom pour limiter les nuisances, préserver l'environnement, informer ou concerter avec le public.

Enfin, le Syctom continue de collaborer avec les Sentinelles, ces groupes d'habitants et de salariés riverains volontaires pour surveiller l'impact des activités des centres de traitement. En septembre 2014, un appel à candidatures a d'ailleurs été lancé avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, pour élargir le nombre de participants et redynamiser le dispositif sur le site d'Isséane.



« L'enjeu du traitement des déchets comme un droit élémentaire des populations, partout dans le monde, pour en améliorer l'accès et les conditions, en appelle à la responsabilité d'un grand service public comme le nôtre. Les membres du Comité ont ouvert la voie à cet engagement concret qui représente un atout précieux au service des défis environnementaux et des valeurs de solidarité et d'égalité à porter à l'international.

KARINA KELLNER
Présidente du SITOM93 et
2^e Vice-Présidente du Syctom

UN SAVOIR-FAIRE QUI S'EXPORTE

Fin 2014, le Syctom a décidé de signer un accord-cadre de partenariat dans le domaine de la coopération internationale avec les grands syndicats urbains d'Île-de-France (le SIAAP, le SEDIF, le SIGEIF, le SIPPAREC, l'EPTB Seine Grands Lacs). L'objectif de ces six institutions : unir leurs différentes expertises - en énergie, assainissement, eau, déchets - pour les mettre au service d'autres collectivités et ONG à travers le monde. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre de l'élargissement de la loi Oudin-Santini au domaine des déchets, consécutif à la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 8 juillet 2014.



Démarche d'exemplarité

Des équipes qui montrent l'exemple


Le Syctom poursuit sa démarche d'éco-exemplarité, en renouvelant en 2014 des opérations internes comme la gestion optimisée du papier de bureau ou la promotion du compostage domestique. 51 composteurs ont ainsi été distribués et 29 personnes formées au compostage. De nouvelles actions, plébiscitées par les agents eux-mêmes lors d'une enquête réalisée en 2013, ont été engagées. Outre la mise en place d'un dispositif de don d'ordinateurs au personnel, des collecteurs de piles et ampoules usagées sont progressivement mis en place dans les locaux du siège du Syctom. Par ailleurs, sur le thème du tri et du recyclage des piles et lampes usagées, 25 agents du Syctom se sont portés volontaires pour participer à un flash mob, initié à l'occasion de la Semaine du développement durable, en plein cœur de Paris.

Directeur de la publication **Hervé Marseille** | Rédacteur en chef **Martial Lorenzo**
| Directrice de la communication **Véronique Menseau** | Coordination **Julien Bieganski**,
Delphine Bordes, **Christelle Pichon** | Crédits photos **Syctom**, l'agence métropolitaine
des déchets ménagers / **Jean-François Humbert** / **Nicolas Périer** / **Didier Raux** /
Thierry Dehesdin / **Jean-Luc Vallet**, **Ville de Meudon** / **Julien Berkovitch**, **Elie Axas**,
Ville d'Aubervilliers, **Ville de Levallois-Perret**, **Ville de Montreuil**, **Ville de Neuilly-sur-Seine**,
Gilles Cohen, **Groupement IP13**, **TIRU** / **Yann Le Borgne**, **CPCU**, **Fotolia**, **IStockPhoto**
| Rédaction-Conception réalisation **Atelier des giboulées**

Imprimé par L'Artésienne sur papiers Cocoon Silk et Cocoon Offset 100 % recyclés | **Juin 2015**

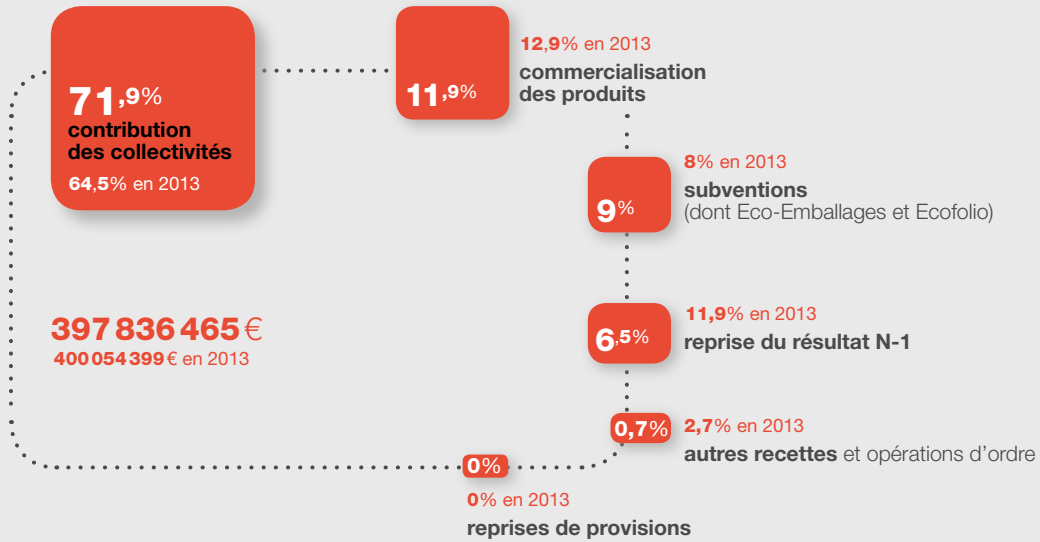


35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél.: 01 40 13 17 00
Fax: 01 45 08 54 77
www.syctom-paris.fr



RAPPORT
**TECHNIQUE
ET FINANCIER**
2014

Fonctionnement Recettes 2014

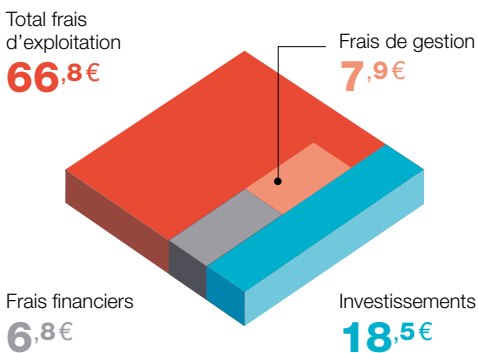


UNE REDEVANCE CONTENUE

En 2014, dans l'attente des orientations de la mandature, la redevance a été maintenue à un niveau proche de celui de 2012. À noter qu'en 2013, le Syctom l'avait réduite de manière significative (environ -10%), compte tenu des économies réalisées et de l'étalement du programme d'équipement. Ainsi s'explique le niveau plus élevé de la redevance en 2014, également lié à une légère progression des tonnages.

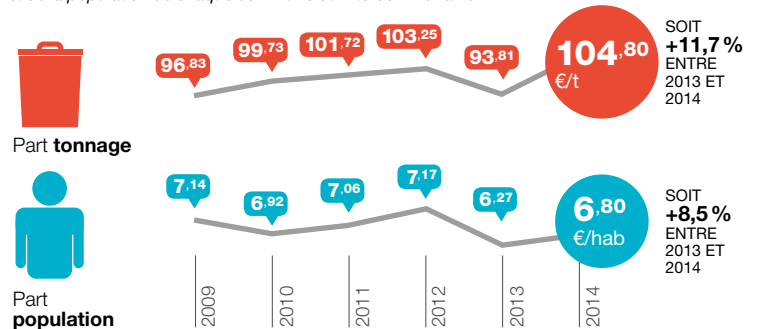
UTILISATION DE LA REDEVANCE

pour 100€



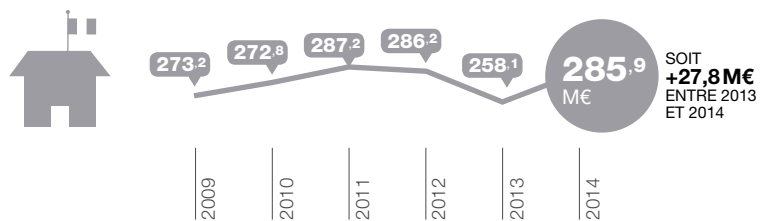
ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA REDEVANCE

Calculée au prorata de la quantité de déchets qu'elle apporte au Syctom et de la population de chaque commune ou intercommunalité.



ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS

en M€



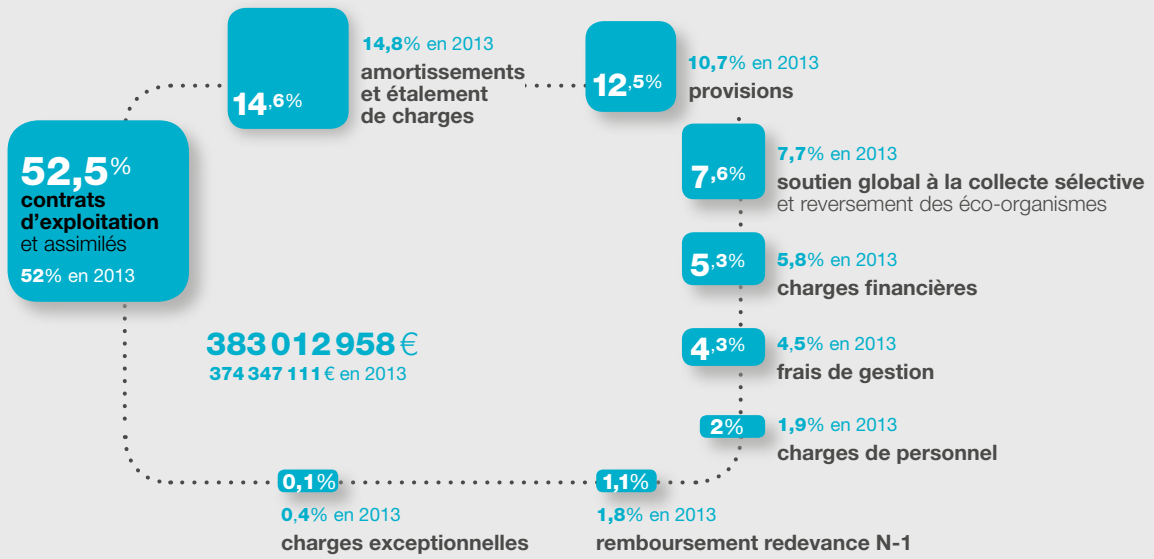
DES RECETTES GLOBALEMENT STABLES

VENTE DES PRODUITS ET SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les produits commercialisés recouvrent la vapeur et l'électricité issues des centres de valorisation énergétique et les différents matériaux issus du tri de la collecte sélective, des objets encombrants et de l'incinération des ordures ménagères. La diminution des recettes de vente de ces produits, entre 2013 et 2014, s'explique par une production moindre d'électricité, liée aux pannes des groupes turbo-alternateurs à Isséane

(printemps 2014) et à Ivry/Paris XIII (été 2014). À cela s'ajoute la baisse du prix de vente de certaines matières. En revanche, les aides des éco-organismes sont en nette hausse. Compte tenu des bonnes performances de valorisation, le soutien d'Eco-Emballages progresse de 2,6 M€. Celui d'Éco-mobilier (comptabilisé sur l'année 2014, et non sur un semestre comme en 2013, année d'instauration de la filière REP) de 2,5 M€.

Dépenses 2014

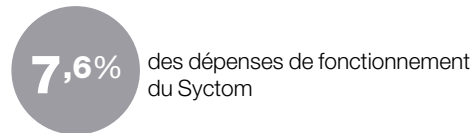


UNE PROGRESSION MODÉRÉE DES COÛTS D'EXPLOITATION



La légère hausse est notamment liée à celle du coût de traitement de la collecte sélective, en raison d'une hausse des tonnages en 2014 et de dépenses complémentaires de gros entretien et réparations à Ivry/Paris XIII, afin de poursuivre et garantir le bon fonctionnement de l'installation.

MAINTIEN DU SOUTIEN À LA COLLECTE SÉLECTIVE ET REVERSEMENT DES AIDES DES ÉCO-ORGANISMES



En 2014, le soutien du Sycotom au profit des collectivités adhérentes s'est élevé à **125,89 € par tonne entrante** de collecte sélective, auquel s'ajoutent le reversement aux collectivités du Barème E d'Eco-Emballages pour un montant de **5,3 M€**, abondé par le Sycotom à hauteur de **1,5 M€**, et le reversement du soutien d'Eco-mobilier pour **1,2 M€**. Cet effort financier représente **plus de 29 M€** sur l'année.

CHARGES DE PERSONNEL



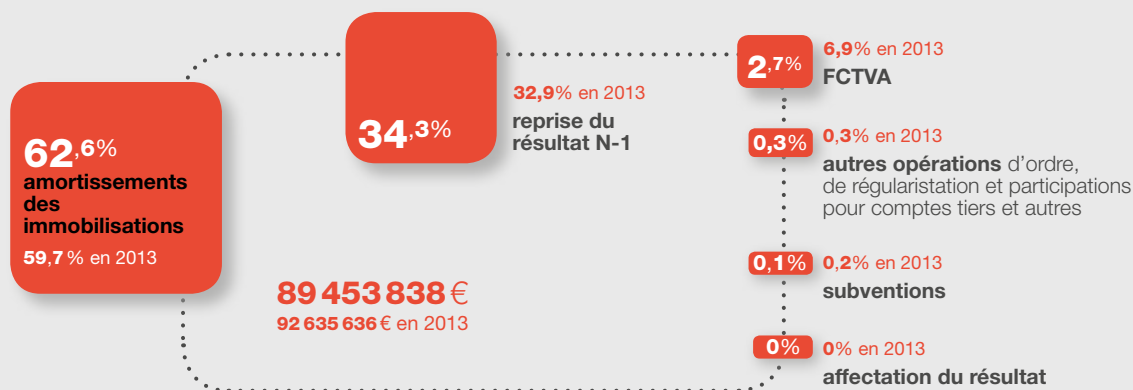
Avec un effectif pourvu de 115 agents au 31 décembre 2014, la masse salariale représente toujours 2% des dépenses de fonctionnement du Sycotom, soit **7,4 M€** en 2014.

AMORTISSEMENTS



Les amortissements représentent environ 56 M€ en 2014 et n'ont évolué que faiblement par rapport à 2013. Leur niveau élevé assure un autofinancement abondant de la section d'investissement, permettant de limiter l'endettement du Sycotom.

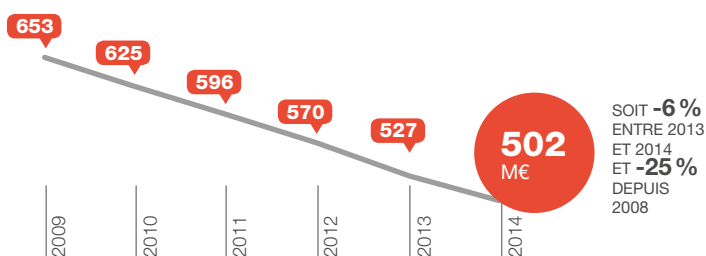
Investissement Recettes 2014



POURSUITE DU DÉSENETTEMENT

Pour la 6^e année consécutive, le Syctom s'est désendetté, avec une diminution de **25,4 M€** du stock de la dette en 2014. Au 31 décembre 2014, le taux d'intérêt moyen de la dette du Syctom était de 3,93 % (contre 3,98 % en 2013). Une stabilité relative qui s'explique par la part des emprunts à taux fixe (65%). Les charges financières du Syctom sont passées de 21,7 M€ en 2013 à 20,4 M€ en 2014, soit une baisse de 1,3 M€ (- 6%) due à la diminution de l'encours de la dette et à des taux variables historiquement bas en 2014.

ÉVOLUTION DU MONTANT ANNUEL DE LA DETTE



Dépenses 2014



DES INVESTISSEMENTS LIMITÉS

La nouvelle baisse des dépenses d'équipement (6,6 M€ en 2014 contre 18 M€ en 2013 et 2012) s'explique par l'interruption provisoire de certains projets (centre multifilière à Romainville et centre de valorisation des biodéchets et des boues au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois) et la poursuite des procédures mobilisant peu

de crédits sur d'autres projets (centre de tri à Paris XVII, traitement des fumées et intégration urbaine du centre d'incinération à Saint-Ouen). L'année 2014 a néanmoins été marquée par l'attribution du marché de reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII au groupement IP13, lors de la réunion du Comité syndical du 17 octobre.

Programme d'investissement par site









TRAVAUX D'AMÉLIORATION CONTINUE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU SYCTOM

en M€ HT

SITES	TRAVAUX FINANCÉS EN 2014
ISSÉANE	1,06
IVRY/PARIS XIII	0,08
NANTERRE	0,27
PARIS XV	0,05
SAINT-OUEN	1,17
SEVRAN	0,15
TOTAL	2,78

TRAVAUX LIÉS AUX INSTALLATIONS EXISTANTES OU À DE NOUVEAUX PROJETS

en M€ HT

SITES	NATURE DU PROGRAMME	PÉRIODE DE RÉALISATION	TRAVAUX FINANCÉS EN 2014	INVESTISSEMENT TOTAL
ISSÉANE	 construction de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique (solde de paiements)	1998-2013	0,14	593,00
IVRY/PARIS XIII	 travaux de prolongation de la durée d'exploitation du centre	2008-2013	0,00	62,33
PARIS XV	 construction du centre de tri (solde de paiements)	2003-2012	0,32	30,65
SAINT-OUEN	 projet d'intégration urbaine du centre - travaux d'aménagements paysagers et architecturaux et de traitement des fumées	2012-2019	0,11	141,00
BLANC-MESNIL/ AULNAY-SOUS-BOIS	 projet de centre de valorisation des biodéchets et des boues d'épuration	2006-2018	0,28	9,00
IVRY/PARIS XIII	 projet de centre de valorisation organique et énergétique	2007-2026	0,46	860,00*
PARIS XVII	 projet de centre de tri de la collecte sélective	2010-2019	0,07	70,50
ROMAINVILLE/BOBIGNY	 projet de centre de tri-méthanisation (centre de traitement multifilières)	2005-2017	0,59	60,60
TOTAL			1,97	
TOTAL GÉNÉRAL DES INVESTISSEMENTS			4,75	

* Valeur 2011

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Indicateurs techniques et financiers pour 2014
 Ce document sera soumis au vote du Comité syndical du Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, lors de sa réunion du 19 juin 2015.

UNITÉS DE TRAITEMENT DU SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



3 CENTRES D'INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

	CAPACITÉ AUTORISÉE	CAPACITÉ TECHNIQUE	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ISSÉANE	460000	460000	459 985
IVRY/PARIS XIII	730000	700000	692 678
SAINT-OUEN	650000	600000	589 446



QUANTITÉS INCINÉRÉES



6 CENTRES DE TRI

			QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
ISSÉANE	30000	24000	24 029
IVRY/PARIS XIII	36000	30000	31 129
NANTERRE	40000	40000	37 240
PARIS XV	20000	20000	15 257
ROMAINVILLE	45000	35000	35 288
SEVRAN	17000*	17000	11 720



QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES

* Demande de modification de la capacité d'exploitation en cours d'instruction



2 DÉCHÈTERIES

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
IVRY/PARIS XIII	6 279
ROMAINVILLE	10 901



QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES

BILAN ANNUEL GLOBAL

NOMBRE DE COMMUNES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM **84**

NOMBRE D'HABITANTS DANS LE PÉRIMÈTRE DU SYCTOM
 Chiffres du nouveau RGP pour l'année 2012 avec l'évolution estimée pour 2014 **5 765 988**

TONNAGES DE DÉCHETS BRUTS

Ordures ménagères, balayures et déchets verts (en tonnes) **1 945 302**
 Objets encombrants (en tonnes) **170 504**
 Réquisitions (en €/tonne) **192**

COLLECTE SÉLECTIVE (en tonnes)

Journaux et magazines, multimatériaux, papiers-cartons **174 376**
 Verre **0**
 Déchèteries **17 180**

REDEVANCES (en euros)

Part tonnage **104,8**
 Part population **6,8**

UNITÉS EXTÉRIURES UTILISÉES PAR LE SYCTOM ET TONNAGES TRAITÉS

en tonnes



CENTRES D'INCINÉRATION

	QUANTITÉS INCINÉRÉES
ARGENTEUIL (NOVERGIE)	30 787
CARRIÈRES/SEINE (NOVERGIE)	16 637
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES (NOVERGIE)	31 808
SARCELLES (SAREN VÉOLIA)	42 010
CARRIÈRES SOUS POISSY	1 333



QUANTITÉS INCINÉRÉES



CENTRES DE TRI

	QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES
LE BLANC-MESNIL (PAPREC)	4 512 CS
CHELLES (GÉNÉRIS)	5 415 CS
GENNEVILLIERS (SITA)	15 391 CS
BUC (NICOLLIN)	10 151 OE
CHATILLON	8 342 OE
LA COURNEUVE (PAPREC)	38 440 OE
GENNEVILLIERS (SITA)	32 943 OE
GENNEVILLIERS (REP)	218 OE
IVRY (DERICHEBOURG)	6 721 OE
IVRY (SOFRAT)	21 785 OE
NOISY (DRT)	33 049 OE
PIERREFITTE (CDIF)	3 563 OE
VILLENEUVE-LE-ROI (PAPREC)	3 524 OE
GENNEVILLIERS (PAPREC) A15	6 604 OE chantier
IVRY (CEMEX)	5 113 OE chantier



QUANTITÉS RÉCEPTIONNÉES

CS: collecte sélective OE: objets encombrants



INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS DANGEREUX OU NON DANGEREUX

	QUANTITÉS
ISDD VILLEPARISS (SITA)	Refiom: 41 409
ISDND BOUQUEVAL (REP)	76 048
ISDND CLAYE-SOUILLY (REP)	53 131
ISDI CLAYE-SOUILLY (REP)	6 838
ISDI (MARCHÉS PRIVÉS OE)	20 407
AUTRES ISDND (MARCHÉS PRIVÉS)	79 161



QUANTITÉS

DÉPENSES ET RECETTES 2014

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION CONFIE AU SYCTOM, L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DES DÉCHETS MÉNAGERS

MARCHÉS PUBLICS

Montant annuel global des dépenses de traitement des déchets du Syctom (total dépenses réelles section de fonctionnement du compte administratif 2013 - hors provisions)	279,1 M€
Modalités de financement du service global de traitement	Contribution des collectivités, aides Eco-Emballages à la collecte sélective et autres éco-organismes, vente de produits
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des assimilés	sans objet
Montant annuel des principales prestations rémunérées sur contrat et versées	177,1 M€ TTC
Coût global ramené à la tonne de déchets enlevés, du service d'élimination des encombrants (traitement ou stockage) et y compris transport et enfouissement des refus de tri	98 €/t
Coût global de traitement de la collecte sélective	248 €/t
Coût global de l'incinération avec valorisation énergétique	89 €/t
Coût de la mise en décharge	103 €/t
Produits des droits d'accès aux centres de traitement et de stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés	sans objet
Reversement au titre de la collecte sélective	Soutiens Syctom et reversements barème E (hors verre) 25,5 M€ Reversements liés au verre 3,3 M€
Montant détaillé des aides perçues d'organismes agréés	Eco-Emballages 27,9 M€ Ecofolio 4,5 M€ OCAD3E 0,1 M€ Éco-mobilier 2,5 M€

VALORISATION

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE



ÉNERGIE ET MATÉRIAUX ISSUS DE L'INCINÉRATION

Électricité (EN MWh)	115034
Vapeur (EN MWh)	2788107
Mâchefers (EN TONNES)	332959
Ferreux (EN TONNES)	35403
Non-ferreux (EN TONNES)	2866



RECYCLAGE DES MULTIMATÉRIAUX (EN TONNES)

Plastiques, papiers, cartons, acier et aluminium, petit électroménager	120807
--	---------------



RECYCLAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS (EN TONNES)

Bois, ferrailles, gros cartons	96740
--------------------------------	--------------



DÉCHÈTERIES (EN TONNES)

9054



COMPOSTAGE (EN TONNES)

10

ENFOUISSEMENT



STOCKAGE (EN TONNES)

211102

RECETTES DE VALORISATION MATIÈRE en M€ HT



ISSUES DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET OBJETS ENCOMBRANTS

Journaux/magazines	4,5
Emballages plastiques	2,5
Cartons et EMR	3,2
Gros de magasin	0,8
Acier	0,4
Ferrailles non-Ferreux issus des OE	1,1
Verre	2,6
Bois	0,4
TOTAL	15,5



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Ferrailles	2,2
Aluminium issu de l'incinération	2,0
TOTAL	4,2

TOTAL 19,7

RECETTES DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE en M€ HT



ISSUES DE L'INCINÉRATION

Vente de vapeur et d'électricité (Isséane et Ivry/Paris XIII)	28,5
Vente de vapeur et d'électricité (Saint-Ouen)	19,9
TOTAL	48,4

MESURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES RISQUES PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ DE L'HOMME ET À L'ENVIRONNEMENT

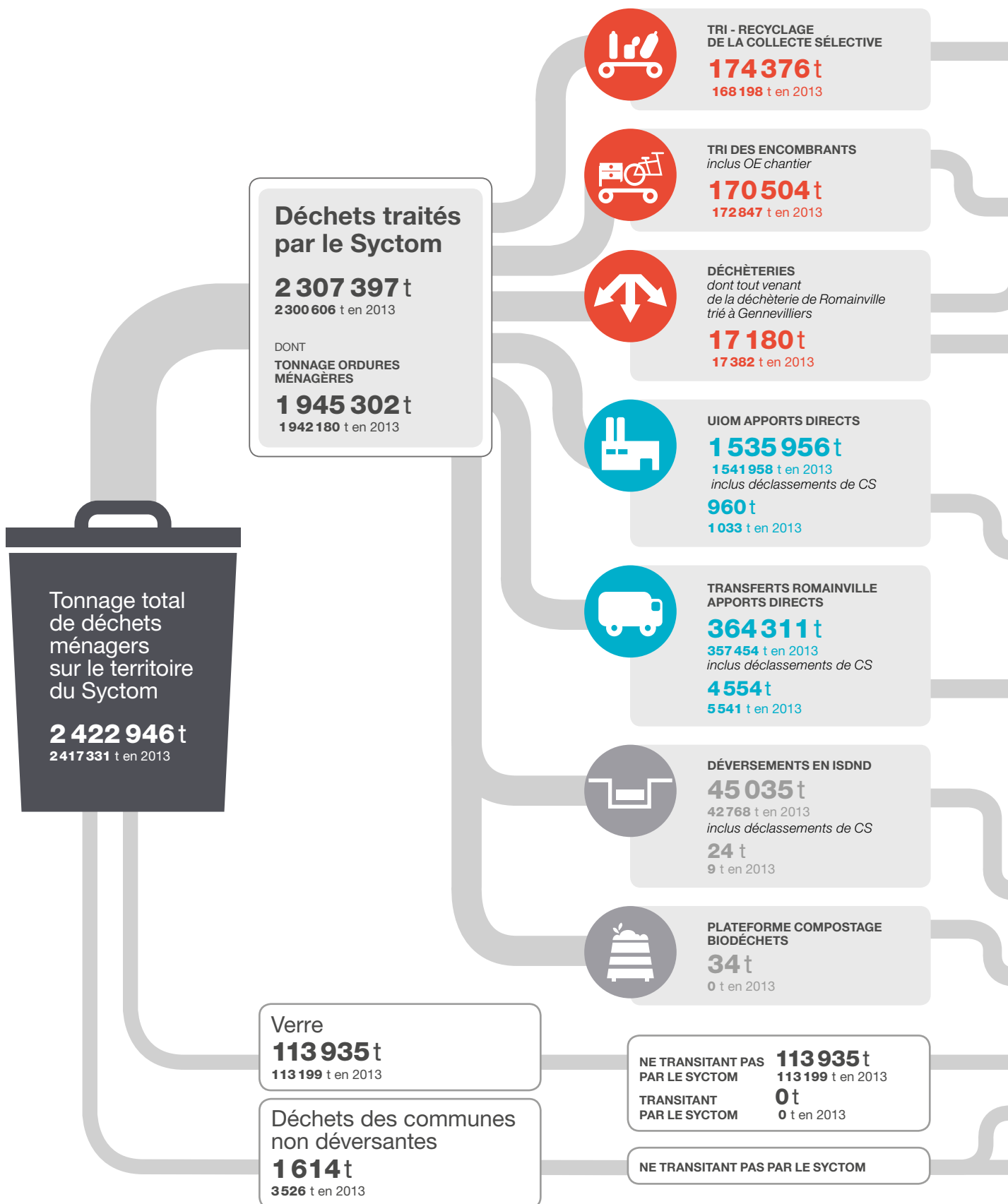
Amélioration continue et sécurité des installations du Syctom

Lancement d'un appel d'offres ouvert pour des missions de contrôle technique et de conformité à la réglementation liée à la sécurité des machines des centres à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen (février 2014). Attribution du marché relatif au diagnostic et à l'élaboration du schéma directeur de mise en sécurité du centre de transfert des ordures ménagères et de tri de collecte sélective multi-matériaux à Romainville (février 2014). Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à divers travaux de second œuvre dans le cadre de l'amélioration continue des centres du Syctom.

Contrôle des rejets atmosphériques

Lancement d'un appel d'offres ouvert pour une mission de mesures physico-chimiques des émissions atmosphériques des installations du Syctom (février 2014). Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif aux mesures des retombées atmosphériques par collecteurs de précipitations au voisinage des centres de valorisation énergétique des déchets ménagers (novembre 2014).

Répartition des tonnages dans les différents centres de traitement en 2014



CENTRES SYCTOM **149 126 t**
140 534 t en 2013

CENTRES EXTÉRIEURS **25 250 t**
27 664 t en 2013

CENTRES EXTÉRIEURS **177 838 t**
180 567 t en 2013

DÉCHÈTERIES DU SYCTOM **10 115 t**
9 662 t en 2013

UIOM SYCTOM **1 449 937 t**
1 435 678 t en 2013

UIOM EXTÉRIEURES **83 815 t**
83 723 t en 2013

ISDND **2 204 t**
22 557 t en 2013

UIOM SYCTOM **245 233 t**
208 773 t en 2013

UIOM EXTÉRIEURES **37 399 t**
52 435 t en 2013

ISDND **76 145 t**
94 042 t en 2013

APPORTS DIRECTS **45 011 t**
42 768 t en 2013

COMPOSTAGE **34 t**
0 t en 2013

UIOM EXTÉRIEURES **0 t**
0 t en 2013

CET 2 **1 614 t**
3 526 t en 2013

RECYCLAGE (INCLUS STOCK AVAL) **120 807 t**
119 448 t en 2013

VARIATION DE STOCK EN AMONT **-173 t**
30 t en 2013

REFUS INCINÉRÉS **47 124 t**
42 168 t en 2013

REFUS MIS EN ISDND **6 619 t**
6 551 t en 2013

VALORISATION **96 740 t**
92 875 t en 2013

REFUS MIS EN ISDND **81 098 t**
87 692 t en 2013

VALORISATION **9 054 t**
8 628 t en 2013

REFUS INCINÉRÉS **1 061 t**
1 034 t en 2013

MÂCHEFERS ÉVACUÉS **332 959 t**
336 401 t en 2013

FERREUX VENDUS **35 403 t**
35 018 t en 2013

NON-FERREUX VENDUS **2 866 t**
2 638 t en 2013

REFIOM **46 297 t**
47 020 t en 2013

ÉLECTRICITÉ VENDUE **115 034 Mwh**
146 469 Mwh en 2013

VAPEUR AUTRE **60 731 Mwh**
53 681 Mwh en 2013

VAPEUR VENDUE (CPCU) **2 727 376 Mwh**
2 711 495 Mwh en 2013

VALORISATION ORGANIQUE **10 t**
REFUS INCINÉRÉ **1 t**

RECYCLAGE **113 935 t**
113 199 t en 2013




Total valorisation matière
711 773 t
708 206 t en 2013

SOIT **29,5%** des déchets

DONT

- MÂCHEFERS
- FERREUX
- NON-FERREUX


371 228 t
374 057 t en 2013



Total valorisation énergétique
1 864 570 t
1 823 811 t en 2013

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

SOIT **61,8%** des déchets*



Total enfouissement Sycatom en ISDND
123 385 t
159 367 t en 2013

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS

211 102 t
253 610 t en 2013

ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI

SOIT **8,7%** des déchets

* Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage total de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

Coûts de traitement



COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGES TRAITÉS **174 376 t** 168 198 t en 2013

DÉPENSES	Charges d'exploitation	39 951 539 €	38 382 476 €
	Amortissements et frais financiers	6 729 660 €	7 489 924 €
	TOTAL COÛT DE TRAITEMENT	46 681 199 €	45 872 400 €
RECETTES	Recettes matières Syctom	11 567 849 €	11 337 035 €
	Soutiens éco-organismes Syctom	16 405 567 €	15 890 351 €
	TOTAL RECETTES	27 973 416 €	27 227 386 €
	COÛT NET DE TRAITEMENT*	18 707 783 €	18 645 014 € en 2013

* Le coût net de traitement correspond au montant facturé par le Syctom aux collectivités pour le traitement de leurs déchets.

SOIT
107
€/t

111 €/t en 2013

POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE REVERSEMENT

DÉPENSES	Soutien Syctom et reversement à destination des collectivités	29 281 412 €	28 430 232 €
RECETTES	Recettes Eco-Emballages et recettes verre perçues par le Syctom pour le compte de ses collectivités (reversement à l'euro/l'euro)	4 779 490 €	4 659 628 €
	COÛT DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN	24 501 922 €	23 770 604 € en 2013

SOIT
141
€/t

141 €/t en 2013

COÛT BUDGÉTAIRE

DÉPENSES	Dépenses de traitement + soutien et reversement	75 965 612 €	74 302 632 €
RECETTES	Recettes Syctom + recettes perçues pour le compte des collectivités	32 752 906 €	31 887 014 €
	SOLDE À FINANCER PAR LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS	43 212 706 €	42 415 618 € en 2013

Coût net de traitement + politique de soutien

SOIT
248
€/t

252 €/t en 2013



INCINÉRATION AVEC VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

TONNAGES TRAITÉS **1 864 570 t** 1 823 811 t en 2013

DÉPENSES	Charges d'exploitation	163 994 458 €	155 554 779 €
	Amortissements et frais financiers	68 024 311 €	67 491 431 €
	TOTAL COÛT DE TRAITEMENT	232 018 769 €	223 046 210 €
RECETTES	Recettes matières Syctom	4 067 197 €	4 083 962 €
	Soutiens éco-organismes Syctom	12 524 948 €	12 534 592 €
	Recettes énergétiques	49 428 075 €	49 783 691 €
	TOTAL RECETTES	66 020 221 €	66 402 245 €
	COÛT NET DE TRAITEMENT*	165 998 548 €	156 643 965 € en 2013

SOIT
89
€/t

86 €/t en 2013



OBJETS ENCOMBRANTS

TONNAGES TRAITÉS **177 838 t** 180 567 t en 2013

	COÛT NET DE TRAITEMENT*	17 431 372 €	18 840 864 € en 2013
--	--------------------------------	---------------------	-----------------------------

SOIT
98
€/t

104 €/t en 2013



ENFOUISSEMENT

TONNAGES TRAITÉS **129 179 t** 165 398 t en 2013

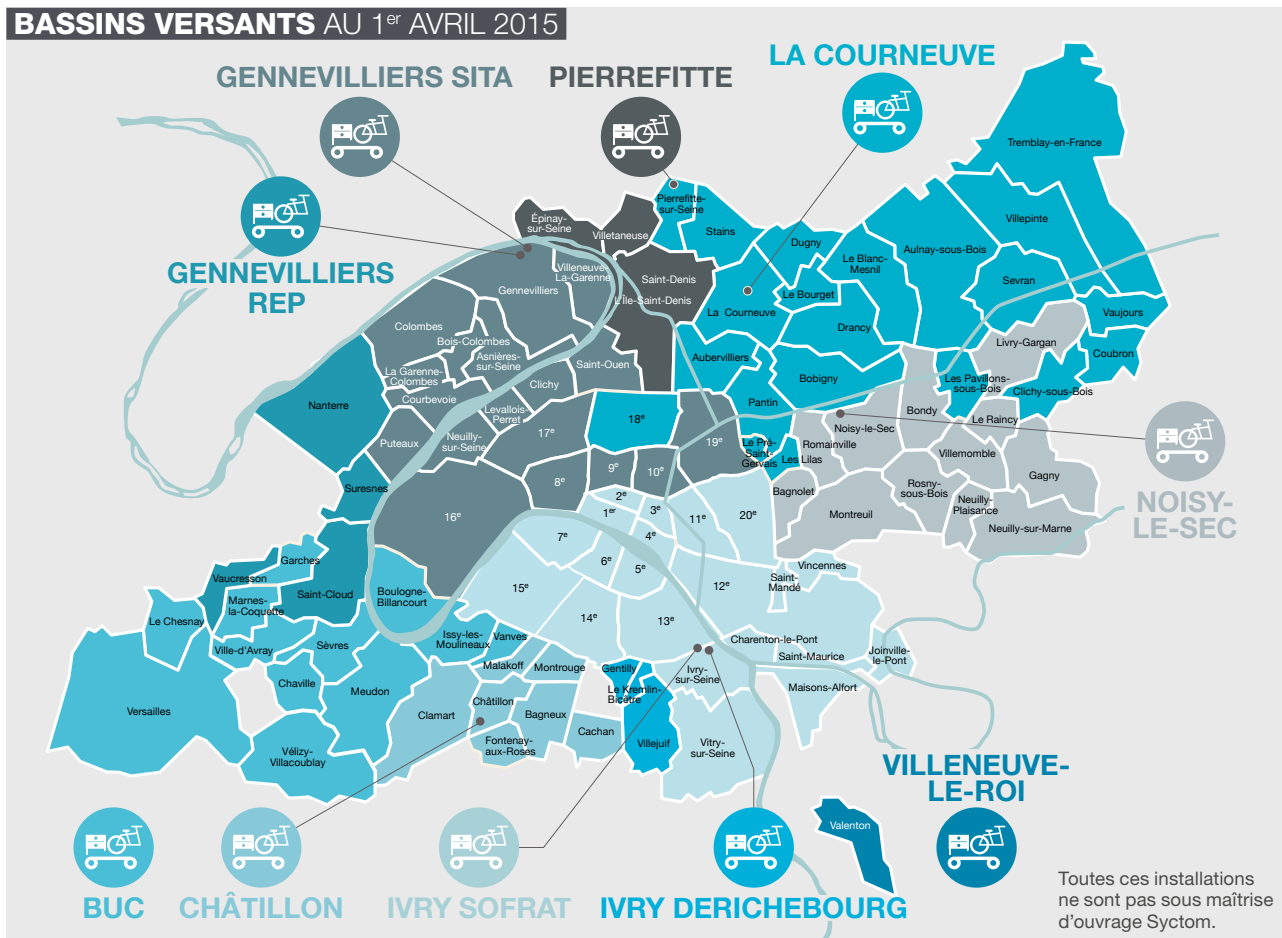
DÉPENSES	Charges d'exploitation (y compris transfert)	13 068 454 €	16 278 144 €
	COÛT NET DE TRAITEMENT*	13 319 593 €	16 586 168 € en 2013

SOIT
103
€/t

100 €/t en 2013

Encombrants

BASSINS VERSANTS AU 1^{er} AVRIL 2015



RÉPARTITION DES TONNAGES 2014



CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS



TONNAGES VALORISÉS

EXPLOITANTS

CENTRES DE TRI DES ENCOMBRANTS	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
BUC	10 151		Nicollin
GENNEVILLIERS	219 <i>154 transférés</i>	9613*	REP Nicollin
CHÂTILLON	8342 <i>8334 transférés</i>		VEOLIA Nicollin
LA COURNEUVE	38441	23094	PAPREC
GENNEVILLIERS SITA	32943	15806	SITA
GENNEVILLIERS PAPREC	7385	4152	PAPREC
IVRY DERICHEBOURG	6721 <i>6689 transférés</i>		Derichebourg CDIF
NOISY DRT	33049 <i>31672 transférés</i>	21076*	DRT CDIF
PIERREFITTE	3563		CDIF
IVRY	21785 <i>21819 transférés</i>	12582*	SOFRAT PAPREC
VILLENEUVE-LE-ROI	3524		PAPREC
TOTAL	166 123	86 322	



TONNAGES RÉCEPTIONNÉS



TONNAGES VALORISÉS

TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER

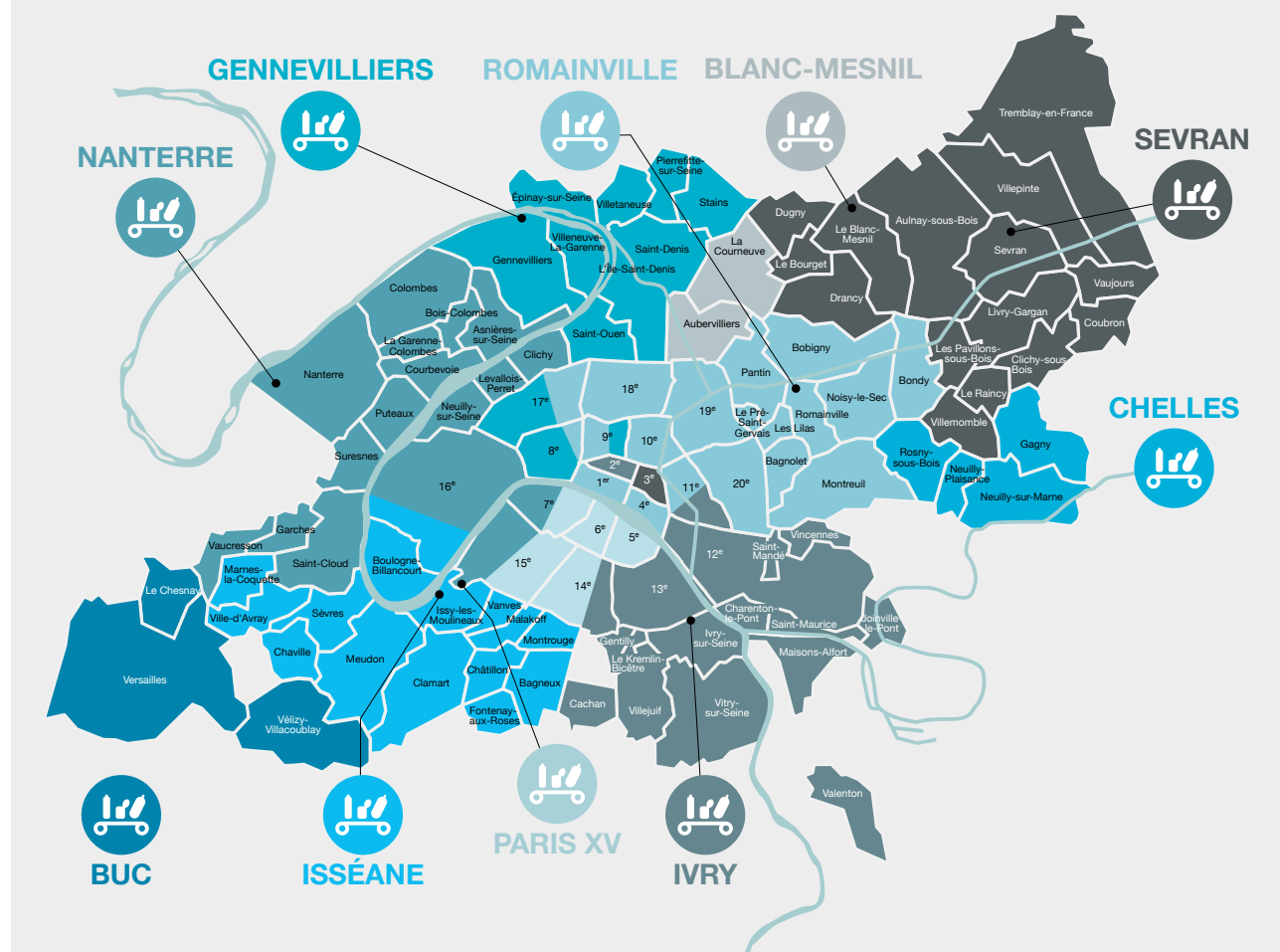
EXPLOITANTS

TRI DES ENCOMBRANTS DE CHANTIER	TONNAGES RÉCEPTIONNÉS	TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
GENNEVILLIERS	6602	5676	PAPREC
IVRY	5113	4742	CEMEX
TOTAL	11 715	10 418	
TOTAL	177 838	96 740	

* Les tonnages valorisés proviennent à la fois d'objets encombrants en apport direct et en transfert depuis d'autres sites

Collecte sélective

BASSINS VERSANTS JANVIER 2015



RÉPARTITION DES TONNAGES 2014

CENTRES DE TRI	TONNAGES		Variations de stock		TONNAGES VALORISÉS	EXPLOITANTS
	RÉCEPTIONNÉS (inclus les déclassements)	TRIÉS	amont	aval		
IVRY/PARIS XIII	31 129	30 880	35	-65	19 516	SITA
ISSÉANE	24 029	23 824	170	0	17 247	TSI
NANTERRE	37 240	36 751	-150	0	26 829	Véolia Propreté
PARIS XV	15 257	15 387	-200	0	12 260	COVED
ROMAINVILLE	35 288	30 734	0	0	17 683	Urbaser environnement
SEVRAN	11 720	11 696	0	140	8 353	EHOL
LE BLANC-MESNIL	4 512	4 512	0	0	4 219	PAPREC / SITA
BUC (TRANSFERT)	17	0	-28	0	0	NICOLLIN
CHELLES	5 415	5 378	0	0	3 943	GÉNÉRIS
GENNEVILLIERS	15 391	15 389	0	0	10 757	SITA
TOTAL	179 998	174 550	-173	75	120 807	

FILIÈRES DE REPRISE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES

en tonnes



		DESTINATION	DEVENIR	TRANSPORT	
	JOURNAUX REVUES MAGAZINES	50617	Papeterie UPM-Chapelle Darblay à Grand-Couronne 76	PAPIER JOURNAL	Fluvial (péniche ou conteneurs)
	EMR (carton brun + cartonnettes)	39934	Papeteries Europac 76 Saica 02 Emin Leydier 10	CARTON BRUN	40% de transport fluvial (péniche), le reste en routier
	GROS DE MAGASIN (mélange de papiers)	15619	Cartonneries de Gondardennes ou RenoDiMedici 62	CARTON ONDULÉ OU PLAT	Routier
	EMBALLAGES LÉGERS ALIMENTAIRES (ELA)	1171	Papeterie Georgia Pacific 45 Nova Tissue 88	PAPIER D'HYGIÈNE ET DOMESTIQUE	Routier
	FLACONNAGES PLASTIQUES EN PET	6981	Usine FPR Limay 78	GRANULÉS ENTRANT DANS LA COMPOSITION DES BOUTEILLES	Transport fluvial (péniche) après regroupement des flux à Gennevilliers
	FLACONNAGES PLASTIQUES EN PEHD	2796	Usines Neufchâteau 88 Lunen D	PRODUITS EN PEHD (tuyaux assainissement, arrosoirs...)	Routier
	POTS ET BARQUETTES PLASTIQUES (expérimentation Sevran)	79	Allemagne	PRODUITS DIVERS EN PLASTIQUE	Routier
	FILMS ET HOUSSES EN PEBD	374	Paprec 31	PRODUCTION DE CSR*	Routier
	ALUMINIUM ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	220	Usine Regeal-Affimet à Compiègne 60	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
	ALUMINIUM ISSU DES MÂCHEFERS	2866	Usine GALLOO à Halluin Belgique	ALUMINIUM UTILISÉ POUR COULER DIVERSES PIÈCES (secteur automobile notamment)	Routier
	ACIER ISSU DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	2485	Usine Arcelor à Dunkerque 59	PRODUITS EN ACIER	Routier
	ACIER ISSU DES MÂCHEFERS	35403	Grosses ferrailles : repris par GALLOO Idf à Bonneuil s/Marne 94 Petites ferrailles : repris par GALLOO Metal ou autres sous-traitants Belgique et 59	PRODUITS EN ACIER	Routier + montée en puissance du transport fluvial entre Bonneuil et Halluin (grosses ferrailles)

* CSR = Combustible Solide de Récupération

DÉCHÈTERIES



DÉCHÈTERIES

TONNAGES
RÉCEPTIONNÉS

TONNAGES
VALORISÉS

EXPLOITANTS

IVRY/PARIS XIII

6279

5218

SITA

ROMAINVILLE

10901

3836*

Urbaser environnement

TOTAL

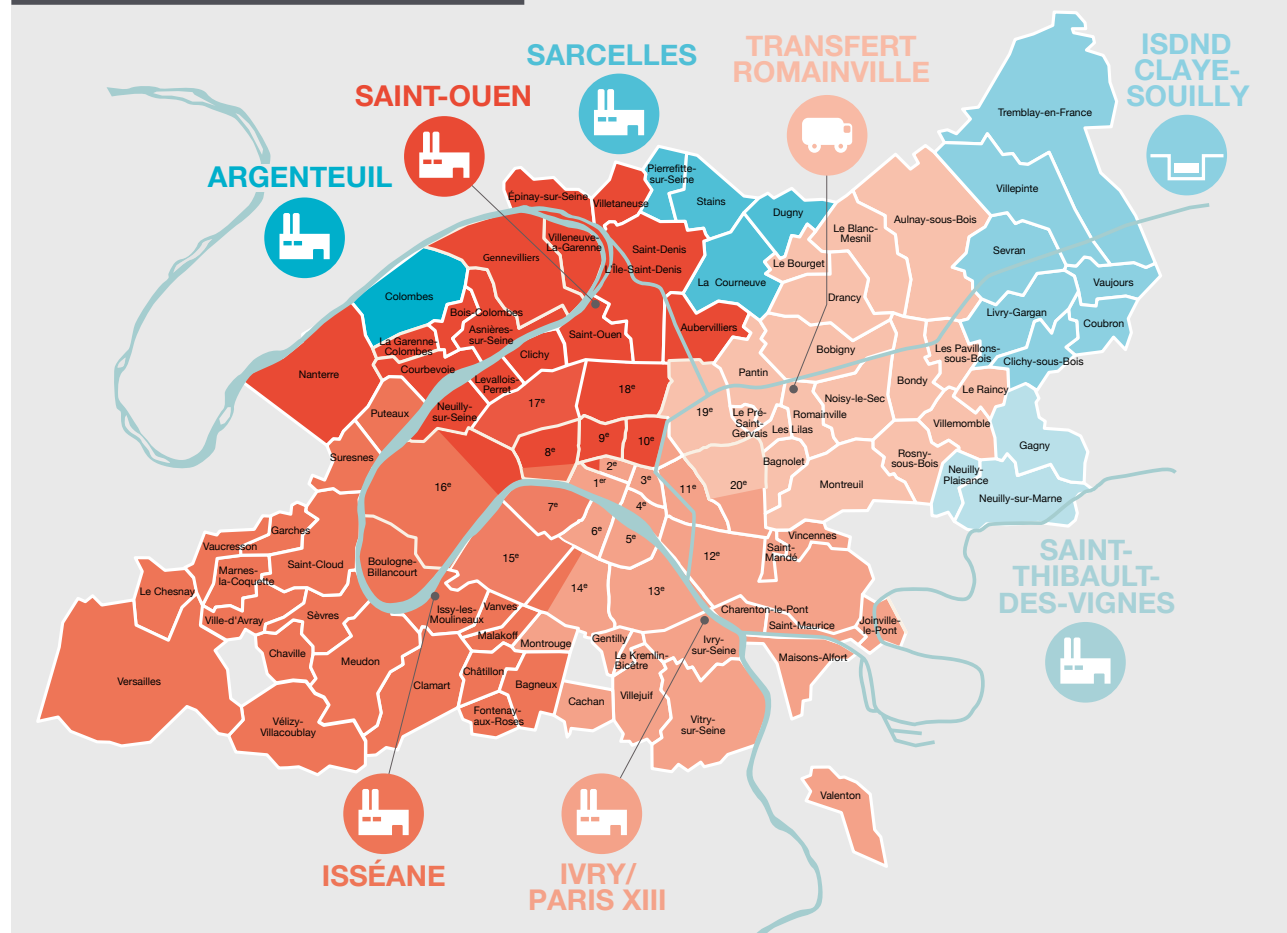
17180

9054

* Le tout venant de la déchèterie de Romainville est ensuite trié dans un centre d'OE. Les tonnages valorisés issus de ce tri ne sont pas comptabilisés ici.

Ordures ménagères résiduelles

BASSINS VERSANTS JANVIER 2015



RÉPARTITION DES TONNAGES 2014

UNITÉS D'INCINÉRATION	TONNAGES INCINÉRÉS	VALORISATION					EXPLOITANTS
		Vapeur vendue (EN MW-h)	Électricité vendue (EN MW-h)	Mâchefers (EN TONNES)	Ferreux (EN TONNES)	Non-ferreux (EN TONNES)	
ISSÉANE	459 985	685 244	9 559	80 194	6 789	792	TSI
IVRY/PARIS XIII	692 678	869 864	58 797	121 855	12 551	714	IP13
SAINT-OUEN	589 446	1 172 268	10 877	108 008	13 620	1 148	TIRU
ARGENTEUIL*	30 787	15 051	13 506	6 154	584	30	Novergie
CARRIÈRE SOUS POISSY	1 333	0	411	267	0	0	
CARRIÈRES- SUR-SEINE*	16 637	6 622	1 339	3 092	336	46	Novergie
ST-THIBAUT-DES VIGNES*	31 808	0	13 954	6 179	655	81	Novergie
SARCELLES*	42 010	39 058	6 591	7 210	868	55	SAREN (Véolia)
TOTAL	1 864 684**	2 788 107	115 034	332 959	35 403	2 866	

* Pour les UIOM extérieures, le tonnage indiqué correspond au tonnage incinéré pour le compte du Syctom.

** Ce tonnage prend en compte les déchets réellement incinérés, hors variation du niveau de fosse des UIOM du Syctom.

Contrôle des rejets atmosphériques

des centres d'incinération avec valorisation énergétique du Syctom



	NATURE DES REJETS Concentrations en mg/Nm ³ à 11 % d'O ₂							Antimoine + arsenic + plomb + chrome + cobalt + cuivre + manganèse + nickel + vanadium	Dioxines et furanes (en ng/Nm ³)
	Poussières	Acide chlorhydrique	Acide fluorhydrique	Dioxyde de soufre	Oxydes d'azote	Cadmium + thallium	Mercuré		
VALEURS LIMITES D'ÉMISSION APPLICABLES DEPUIS LE 28/12/2005 Arrêté ministériel du 20/09/2002	10	10	1	50	200 (80)*	0,05	0,05	0,50	0,10

IVRY/PARIS XIII

FÉVRIER	0,3	0,9	0,19	9	56	0,003	0,001	0,08	0,013
MAI (Syctom)	1,3	0,9	0,09	17	53	0,003	0,0004	0,04	0,007
SEPTEMBRE	3,2	0,8	0,05	23	45	0,002	0,001	0,04	0,007
NOVEMBRE (Syctom)	3,5	1,5	0,07	25	59	0,003	0,001	0,06	0,008

SAINT-OUEN

FÉVRIER	0,9	1,0	0,1	8	60	0,001	0,005	0,12	0,003
JUIN (Syctom)	0,6	0,9	0,03	7	60	0,002	0,010	0,03	0,016
AOÛT	1,1	1,3	0,1	15	56	0,002	0,001	**	0,007
OCTOBRE (Syctom)	4,2	2,0	0,03	14	50	0,005	0,007	0,07	0,015

ISSÉANE

MARS	2,0	1,6	0,07	0,6	23	0,0004	0,001	0,03	0,004
MAI	0,5	1,5	0,04	1,8	26	0,0003	0,002	0,02	0,005
JUIN (Syctom)	0,2	3,5	0,02	1,9	28	0,001	0,004	0,01	0,002
JUILLET	0,4	2,9	0,11	1,8	31	0,0004	0,022	0,31	0,001
OCTOBRE	0,3	3,9	0,03	1,8	30	0,0004	0,0006	0,09	0,005
OCTOBRE (Syctom)	1,2	6,3	0,02	2,6	32	0,001	0,023	0,01	0,003

* Le plan de protection de l'atmosphère de l'Île-de-France fixe la valeur limite d'émission à 80 mg/Nm³ (le seuil fixé par la directive européenne est de 200 mg/Nm³). Ce seuil est repris dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter à Ivry/Paris XIII et à Saint-Ouen. À Isséane, l'arrêté d'autorisation délivré par le Préfet des Hauts-de-Seine fixe le seuil d'émission des oxydes d'azote à 70 mg/Nm³.

** Les mesures de manganèse réalisées lors de la campagne du mois d'août à Saint-Ouen ayant été invalidées, la somme des métaux n'a pas pu être calculée.

Nota : lorsque la concentration mesurée est inférieure à la limite de quantification (LQ), la valeur de concentration considérée est alors égale à LQ/2.

ng/Nm³ : nanogramme (millardième de gramme) par Normal mètre cube (quantité de gaz enfermée dans 1 m³ pour des conditions normales de température et de pression).

mg/Nm³ : milligramme (millième de gramme) par Normal mètre cube.

Déchets déversés dans les installations de stockage

en tonnes

REFIOM DIRIGÉS VERS LES ISDD

VILLEPARISIS (contrat Syctom)

en provenance de

UIOM à Ivry/Paris XIII	16659
UIOM Isséane	11214
UIOM à Saint-Ouen	13536

TOTAL ISDD 41409

DÉCHETS INERTES DIRIGÉS VERS LES ISDI

CLAYE-SOUILLY (contrat Syctom)

Gravats de la déchèterie à Ivry/Paris XIII	3680
Gravats de la déchèterie à Romainville	3158

TOTAL 6838

Centre hors contrat Syctom

Gravats marchés privés OE	9989
Gravats marché OE chantier	10418

TOTAL 20407

TOTAL ISDI 27244

DÉCHETS NON DANGEREUX DIRIGÉS VERS LES ISDND

BOUQUEVAL (contrat Syctom)

OM du Centre de Romainville	76048
TOTAL	76048

CLAYE-SOUILLY (contrat Syctom)

OM issues des apports directs	45011
OM du Centre de Romainville	2867
OM de l'UIOM Ivry/Paris XIII	1432
OM de l'UIOM Saint-Ouen	772
Refus CS et déclassements du centre de tri à Sevran	3048
TOTAL	53131

TOTAL ISDND (contrat Syctom) 129179

REFIOM : Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux

ISDI : Installation de stockage de déchets inertes

ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

Centre hors contrat Syctom

Refus de tri CS marchés privés	662
Refus de tri OE	78498
TOTAL ISDND (hors contrat Syctom)	79161

TOTAL ISDND 208340

TOTAL DÉCHETS déversés en centre de stockage 276993

Ces tonnages correspondent aux déchets réellement évacués dans les centres de stockage. Ils ne prennent pas en compte les variations de stock.



35, bd de Sébastopol
75001 Paris
Tél.: 01 40 13 17 00
Fax: 01 45 08 54 77
www.syctom-paris.fr